

AGENCE JAPONAISE DE
COOPERATION INTERNATIONALE

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
REPUBLIQUE DU NIGER

No. 1

**RAPPORT
SUR
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
CONCERNANT
LE PROJET DE CONSTRUCTIONS SCOLAIRES
EN
REPUBLIQUE DU NIGER**

NOVEMBRE 1993

DAIKEN ARCHITECTS, ENGINEERS & CONSULTANTS INC.

G R S
C R(1)
93 - 213

JICA LIBRARY



1111278161

25945

国際協力事業団

25945

AGENCE JAPONAISE DE
COOPERATION INTERNATIONALE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
REPUBLIQUE DU NIGER

**RAPPORT
SUR
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
CONCERNANT
LE PROJET DE CONSTRUCTIONS SCOLAIRES
EN
REPUBLIQUE DU NIGER**

NOVEMBRE 1993

DAIKEN ARCHITECTS, ENGINEERS & CONSULTANTS INC.

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Niger, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de son Agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du plan de base pour le Projet de constructions scolaires en République du Niger.

Du 8 juillet au 5 août 1993, la JICA a envoyé au Niger une mission dirigée par M. Nobuhiro Fukuda, Directeur Adjoint de la Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de la JICA et composée des membres de Daiken Architects, Engineers & Consultants Inc..

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Niger, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un rapport provisoire a été préparé. Afin de discuter du contenu du rapport provisoire, une autre mission a été envoyée au Niger, du 28 octobre au 2 novembre 1993, dirigée par M. Ichirou Mukai, Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de la JICA. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Niger pour leur coopération avec les membres de la mission.

Novembre 1993



Kensuke Yanagiya
Président
Agence japonaise de
coopération
internationale

Novembre 1993

M. Kensuke Yanagiya
Président
Agence japonaise de coopération internationale
Tokyo, Japon

Objet: Lettre de présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du plan de base pour le projet de constructions scolaires en République du Niger.

Cette étude a été réalisée par Daiken Architects, Engineers & Consultants Inc. du 25 juin au 30 novembre 1993, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude, nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle au Niger pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements pour la compréhension et l'assistance que nous ont fournies, durant cette étude, les personnes concernées de la JICA et du Ministère des affaires étrangères.

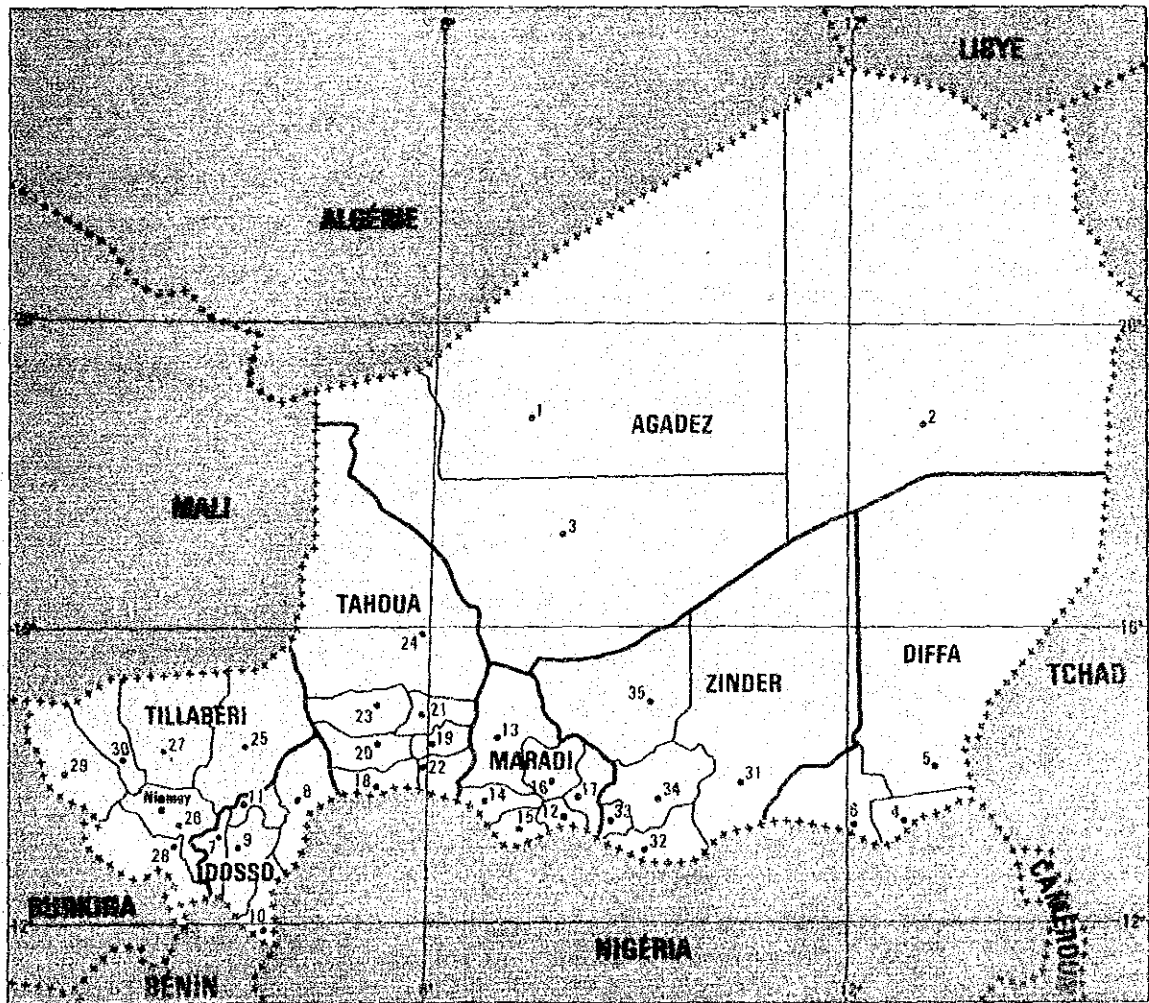
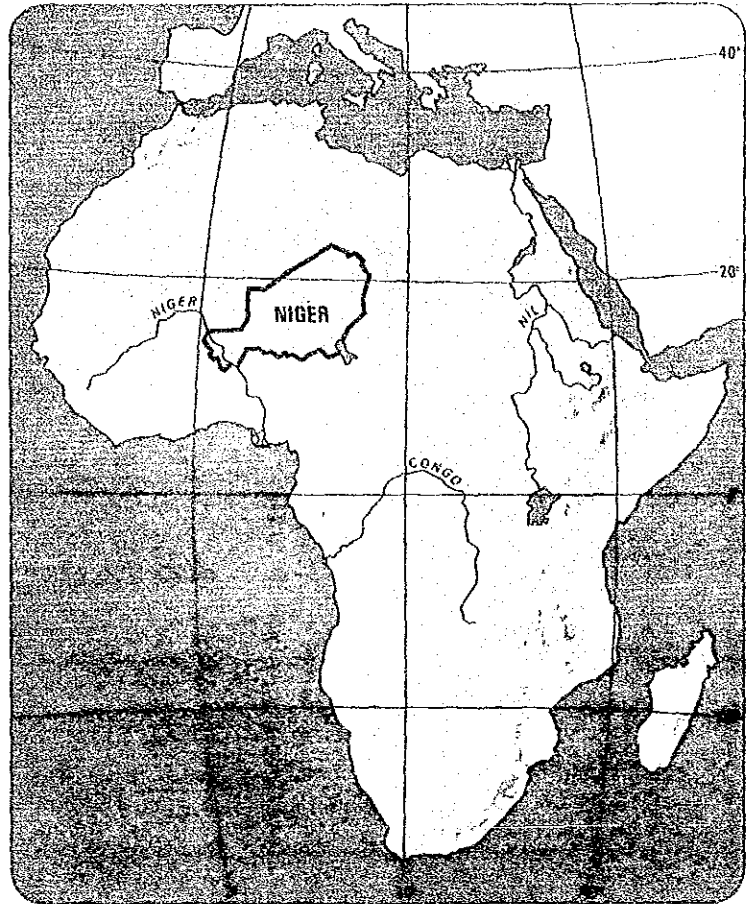
Nous aimerions également remercier le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Niger, ainsi que le Bureau de la JICA à Paris, le Service des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger (JOCV) au Niger et l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire pour l'aide précieuse et la collaboration qu'ils nous ont apportées à cette occasion.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



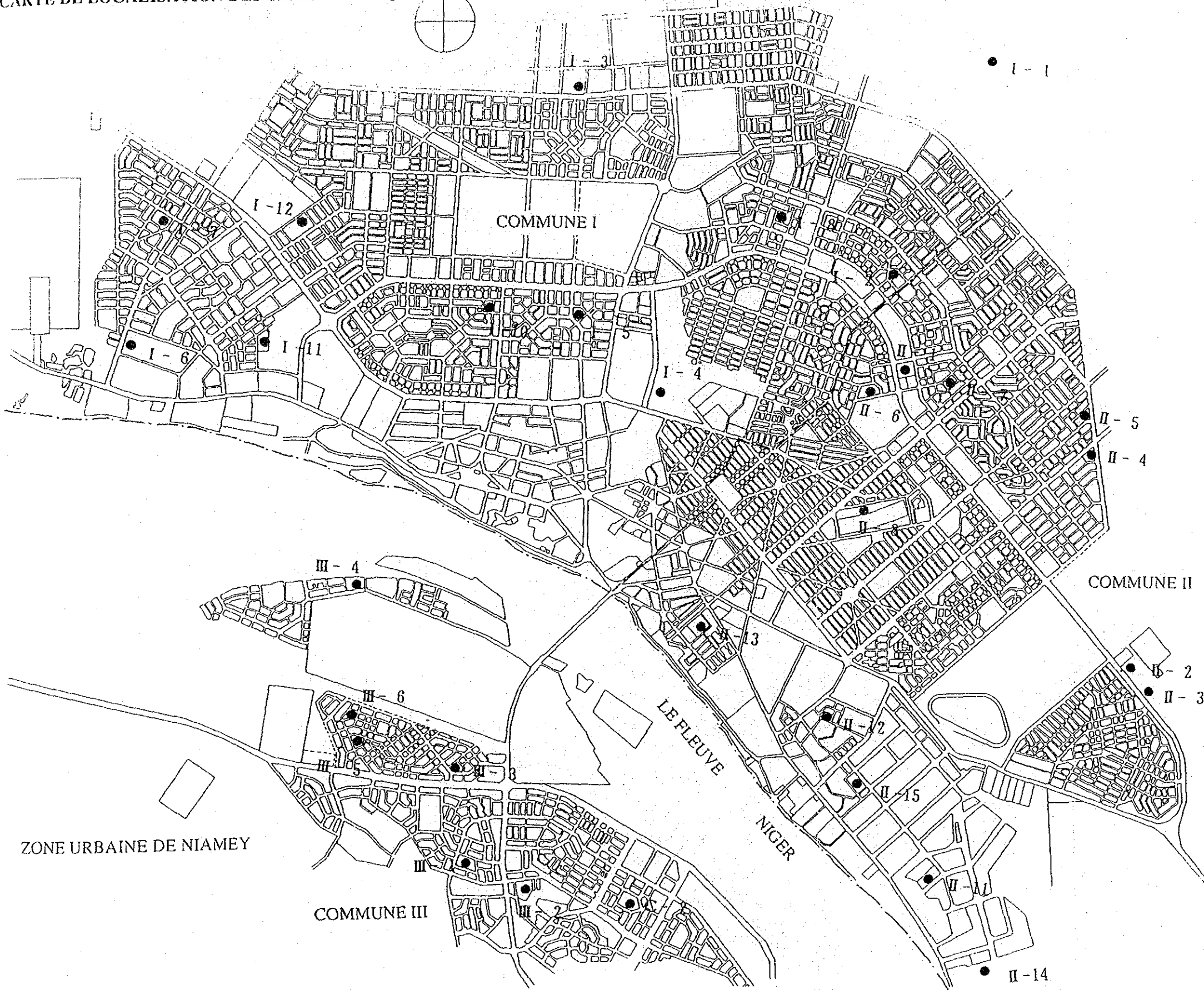
Junichi Negoro
Chef des ingénieurs-conseils
Equipe de l'étude du plan de base
pour le Projet de constructions scolaires
en République du Niger
Daiken Architects, Engineers
& Consultants Inc.

CARTE DE LOCALISATION DU PROJET

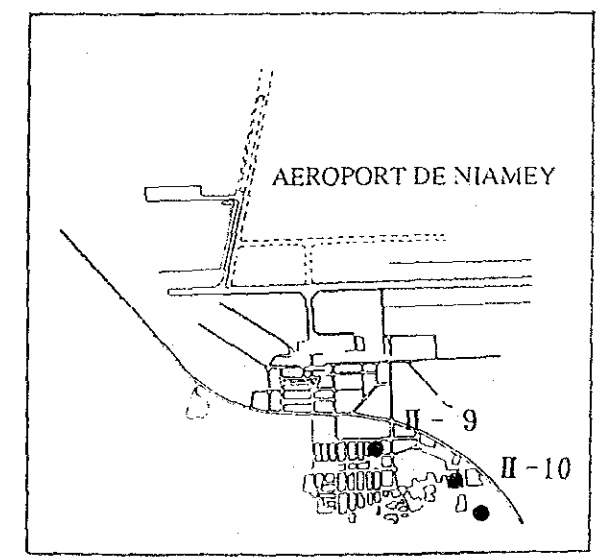


CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DU NIGER

CARTE DE LOCALISATION DES SITES DU PROJET



Ecole	
Commune I	Commune II
I-1 Cité CNSS	II-1 Bandabari II
I-2 Couronne Nord II	II-2 Kouado II
I-3 Dar Es Salam	II-3 Talladjé III
I-4 Deizebon	II-4 Wadata II
I-5 Foulankaira I	II-5 Garbado II
I-6 Goudel II	II-6 Abidjan II
I-7 Koirra Kano	II-7 Madina III
I-8 Koiramé	II-8 Kalley-Est III
I-9 Koirra Tegui	II-9 Aéroport III
I-10 Yantala III	II-10 Aéroport IV
I-11 Yantala Bas	II-11 Gamkallé IV
I-12 Yantala Haut	II-12 Gamkallé II
	II-13 Terminus II
	II-14 Saga II
	II-15 Gamkallé III
Commune III	
III-1 Tassikonou	
III-2 Kirkissoye	
III-3 Karadjé	
III-4 Nogaré	
III-5 Rive Droite II	
III-6 Rive Droite III	
Mini-CEG	
Commune III	
C-2 Mini-CEG GAWEYE	



RESUME

RESUME

En République du Niger, on attache beaucoup d'importance au développement de l'éducation, qui a également tenu une place prioritaire dans les projets de développement social passés.

Mais aujourd'hui, au Niger, le nombre des enfants scolarisés est seulement de 27,6% dans l'enseignement primaire, et de 7,3% dans l'enseignement secondaire premier cycle, et son développement est une question urgente. Dans les communautés urbaines, par manque d'établissements scolaires, il y a des classes de plus de 100 élèves, soit le double du nombre prévu, à cause du manque de salles de classe, alors que dans les communautés rurales, les écoles étant peu nombreuses, beaucoup d'élèves doivent parcourir de longues distances pour s'y rendre. Par ailleurs, beaucoup d'écoles utilisent des salles de classe de type paillote parce qu'elles n'ont pas les moyens d'avoir des bâtiments solides, et l'amélioration et l'agrandissement de ces établissements est un problème urgent à résoudre.

Vu cette situation, le Gouvernement du Niger essaie d'améliorer l'environnement d'étude, entre autres par l'établissement de son Plan d'action national pour l'éducation de base pour tous (1992-2000), mais la situation financière du pays étant mauvaise, le Niger doit recourir à l'aide de pays étrangers pour la plus grande partie des fonds pour l'exécution de ses projets. C'est ainsi que le Gouvernement du Niger établit et réalise ses Projets Education I et II avec collaboration de la Banque Mondiale pour le plan d'action national précité, et développe le secteur éducatif. L'Allemagne et la Norvège participent également à l'aide dans le domaine scolaire, sur la base de ce plan et de la collaboration avec la Banque Mondiale. Le Projet Education I portait surtout sur l'éducation agricole, et le Projet Education II ne concerne que l'enseignement primaire. Le Projet Education II étant pratiquement achevé, la Banque Mondiale négocie actuellement les conditions d'exécution d'un Projet Education III, pour lequel elle prévoit d'accorder son aide, avec le Gouvernement Nigérien.

Mais la seule coopération de la Banque Mondiale précitée permettra difficilement de réaliser son objectif qui est le développement de l'enseignement au Niger, c'est dans ce cadre, qu'en octobre 1990, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a établi un projet pour le remplacement de 305 salles de classe de type paillote par des bâtiments solides dans une ville

et 7 départements du pays (Niamey, Dosso, Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa et Agadez) et un projet pour la construction de 8 mini-CEG, et a requis la Coopération financière non-remboursable du Japon pour leur réalisation.

Sur la base de cette requête, le Gouvernement Japonais a décidé d'exécuter une étude, et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a détaché une mission d'étude préliminaire au Niger en août 1992 pour y confirmer l'arrière-plan de la requête, les détails du projet et le système d'exécution de la partie nigérienne. Ladite étude a permis de confirmer que l'exécution de ces projets contribuerait à l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire premier cycle. Par ailleurs, les membres de la mission ont proposé de construire les installations du projet selon les méthodes de construction locales et de collaborer avec les autres organismes d'aide.

S'appuyant sur les résultats de cette étude préliminaire, le Gouvernement Japonais a décidé d'exécuter une étude du plan de base pour la construction d'écoles primaires et de mini-CEG (collège d'enseignement général) dans la zone urbaine de Niamey, classée hautement prioritaire, et une mission d'étude du plan de base a été déléguée sur place par la JICA du 8 juillet au 5 août 1993.

Les membres de la mission ont eu des entretiens avec les responsables du Gouvernement Nigérien et ceux des organismes internationaux, ont effectué une étude sur les établissements liés à l'éducation et collecté des documents, en vue de confirmer l'arrière-plan et le contenu de la requête, et visité 33 emplacements d'école primaire et 2 emplacements d'école secondaire premier cycle, candidats à la construction.

Après leur retour au Japon, les membres de la mission ont défini les installations et équipements nécessaires, et établi une ébauche du rapport du plan de base après étude de la pertinence du projet, de sa portée, de l'organisme d'exécution et du système d'administration, ainsi que des effets de l'aide. Par la suite, une mission d'étude a été envoyée sur place du 28 octobre au 2 novembre de la même année pour expliquer cette ébauche.

Voici les grandes lignes du projet ainsi défini.

(1) Installations

1) Ecole primaire

Les salles de classe de type paillote des écoles suivantes seront remplacées par des bâtiments solides.

Communauté	Etablissement	Salles de classe	Superficie (m ²)
Zone urbaine de Niamey Commune I	Cité CNSS	2	128,16
	Couronne Nord II	2	128,16
	Dar Es Salam	4	256,32
	Deizebon	3	192,24
	Foulankoira I	1	64,08
	GoudeI II	2	128,16
	Koira Kano	2	128,16
	Koiramé	4	256,32
	Koira Tegui	2	128,16
	Yantala III	1	64,08
	Yantala Bas	3	192,24
	Yantala Haut	4	256,32
	Sous-total	30	1.922,40
Commune II	Bandabari II	4	256,32
	Kouado II	4	256,32
	Talladjé III	4	256,32
	Wadata II	4	256,32
	Garbado II	3	192,24
	Abidjan II	3	192,24
	Madina III	3	192,24
	Kalley-Est III	2	128,16
	Aéroport III	4	256,32
	Aéroport IV	4	256,32
	Gamkallé IV	4	256,32
	Gamkallé II	2	128,16
	Terminus II	2	128,16
	Saga II	1	64,08
	Gamkallé III	1	64,08
	Sous-total	45	2.833,60
Commune III	Tassikonou	4	256,32
	Kirkissoye	3	192,24
	Karadjé	2	128,16
	Nogaré	2	128,16
	Rive Droite II	2	128,16
	Rive Droite III	2	128,16
	Sous-total	15	961,20
Total		90 (33 blocs)	5.767,20

2) Ecole secondaire premier cycle

En plus du remplacement des salles de classe de type paillote par des bâtiments solides, on construira un bloc de salles de sciences, un bloc administratif, un bloc latrines, etc.

Communauté	Etablissement	Bloc	Salle	Superficie (m ²)
Zone urbaine de Niamey Commune III	Mini-CEG Gaweye	Bloc de salles de classe ordinaires	Salles de classe (8)	556,32
		Bloc de salles de sciences	Laboratoire de sciences, salle de préparation, dépôt	134,30
		Bloc administratif	Bureau du directeur, salle des enseignants, salle des surveillants, salle de réserve, bureau administratif, bibliothèque, dépôt, latrines	205,32
		Bloc latrines	Latrines pour les élèves	36,12
Total				932,06

3) Superficie de l'Ecole primaire et secondaire premier cycle : 6.699,26 m²

(2) Equipement

1) Equipements pour les écoles primaires

Tables-bancs pour les élèves (pour deux)	2.250 unités
Table pour l'enseignant	90 unités
Chaise pour l'enseignant	90 unités

2) Equipements pour les écoles secondaire premier cycle

(a) Equipement du bloc des salles de classe ordinaires

Tables-bancs pour les élèves (pour deux)	200 unités
Table pour l'enseignant	8 unités
Chaise pour l'enseignant	8 unités

(b) Bloc des salles de sciences (un seul mini-CEG Gaweye)

Equipement nécessaire pour les expériences (balance, éprouvettes, etc.)	1 lot
Chaises pour les élèves et l'enseignant	51 unités

(c) Bloc administratif

Mobilier pour la salle des enseignants (tables, chaises, placards, etc.)	1 lot
Mobilier pour le bureau du directeur (table, chaises, placards, etc.)	1 lot
Mobilier pour la salle des surveillants (tables, chaises, placards, etc.)	1 lot
Mobilier pour le bureau administratif (tables, chaises, placards, etc.)	1 lot
Mobilier pour la bibliothèque (tables, chaises, placards, etc.)	1 lot

(3) Organisme d'exécution et système d'administration

La Direction des Etudes et Planification des Directions Centrales (volet Education Nationale) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Niger sera l'organisme d'exécution du projet, qui sera réalisé sous la responsabilité de son Bureau des infrastructures et équipements scolaires.

L'organisme chargé de l'administration des établissements scolaires est le Bureau de contrôle pédagogique de la Direction de l'enseignement préscolaire et du premier degré pour les écoles primaires, et le Bureau d'inspection général de la Direction de l'enseignement secondaire et technique pour les écoles secondaires premier cycle. Les écoles primaires et secondaires premier cycle sont gérées par les bureaux d'inspection.

La contribution de la partie nigérienne au coût total du projet est estimée à environ 679.000 F CFA.

La période des travaux comprendra 5 mois pour l'élaboration du plan détaillé et 12 mois de travaux de construction.

L'exécution du présent projet laisse espérer les effets suivants:

- (1) Cette coopération pour l'amélioration des installations de l'enseignement primaire et secondaire premier cycle laisse espérer le renforcement de l'éducation de base, et une contribution importante au plan de développement économique et social du pays par l'intermédiaire du développement des ressources humaines, par exemple la baisse du taux d'analphabétisation.

- (2) L'amélioration des conditions d'étude assurée par la construction de nouveaux bâtiments solides devrait faire baisser le taux de redoublement et de renvoi parmi les quelque 4.500 élèves de l'enseignement primaire et les quelque 400 élèves de l'enseignement secondaire premier cycle de la zone concernée par le projet à Niamey, et bénéficier globalement aux quelque 400.000 habitants de cette zone.
- (3) Dans le cas des écoles primaires, l'amélioration des installations permettra de passer au système de classe double flux, et d'aider ainsi à l'amélioration du taux de scolarisation.
- (4) L'exécution du projet devrait permettre au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'affecter ce budget à d'autres actions. Ainsi, la coopération aidera indirectement à permettre aux enfants d'aller à l'école à pied, contribuera à éliminer les longs trajets et la vie en internat, causes du faible taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire premier cycle.
Cela permettra également de réduire de 70% la part du budget actuellement affecté aux bourses des élèves de l'enseignement secondaire premier cycle.
- (5) La construction de bâtiments solides évitera le montage, démontage et rangement annuels des paillotes, ce qui permettra de faire des économies de frais de maintenance.

En plus des grands effets espérés de la réalisation de ce projet indiqués ci-dessus, ce projet contribuera également à l'amélioration des conditions de vie des habitants par le biais de la généralisation de l'éducation de base, ce qui permet de juger pertinente son exécution dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable. Par ailleurs, on estime que l'organisation nigérienne n'aura pas de problèmes de personnel et de finances pour la gestion et l'administration du projet.

Mais les améliorations et mesures suivantes devraient permettre de rendre son exécution plus efficace.

- (1) Promotion de mesures visant à l'amélioration du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire premier cycle, par l'adoption du système de classes double flux par exemple.
- (2) Promotion active de l'édition de manuels adaptés au Niger
- (3) Réalisation active de stages pour les enseignants, afin de leur permettre de se perfectionner, d'apprendre de nouvelles méthodes d'enseignement, etc.

- (4) Promotion de mesures pour obtenir la participation active des habitants à la maintenance des écoles.
- (5) Des portails et clôtures seront installés sur le terrain pour assurer un environnement d'étude calme et sûr.

Par ailleurs, l'insuffisance d'établissements scolaires est un problème grave en République du Niger, c'est pourquoi le taux de scolarité n'est que de 27,6% dans l'enseignement primaire. Pour améliorer le taux de scolarité, le système de classes double flux a été mis en place à partir du 1er octobre 1993 dans les grandes villes. D'autre part, dans l'enseignement secondaire premier cycle, il faudrait construire au moins 370 salles de classe entre 1989 et 1995 pour pouvoir maintenir le taux de scolarité actuel.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

Lettre de présentation

CARTE DE LOCALISATION DU PROJET

CARTE DE LOCALISATION DES SITES DU PROJET

RESUME

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET	3
2-1 Aperçu de la République du Niger	3
2-1-1 Nature	3
2-1-2 Situation économique et sociale	3
2-2 Aperçu du secteur de l'éducation	5
2-2-1 Aperçu du système d'éducation	5
2-2-2 Situation dans l'enseignement	12
2-3 Aperçu des projets connexes	24
2-3-1 Plan de développement économique et social	24
2-3-2 Plan de développement de l'éducation	26
2-3-3 Projets d'aide des organismes internationaux	30
2-4 Historique de la requête et contenu	39
2-4-1 Historique de la requête	39
2-4-2 Contenu de la requête	40
2-4-3 Contenu des Propositions établies sur la base de l'étude préliminaire	43
2-4-4 Orientation de la présente étude du plan de base	48
CHAPITRE 3 CONTENU DU PROJET	49
3-1 Objectifs du projet	49
3-2 Etude du contenu du projet	49
3-2-1 Pertinence et nécessité du projet	49
3-2-2 Etude du projet de gestion de l'exécution	56
3-2-3 Relation avec les projets d'aide des organismes internationaux ...	58
3-2-4 Installations et équipements de la requête	61
3-2-5 Orientation de base de la coopération	62

3-3 Aperçu du projet	63
3-3-1 Organisme d'exécution et système de gestion	63
3-3-2 Projet des travaux	66
3-3-3 Emplacement et état des terrains	67
3-3-4 Aperçu des installations et équipements	69
3-3-5 Projet de gestion-entretien	71
CHAPITRE 4 PLAN DE BASE	73
4-1 Orientation de la conception	73
4-2 Etude des conditions de la conception	74
4-2-1 Conditions de fixation des dimensions	74
4-2-2 Détermination de la dimension des installations	76
4-3 Projet de base	85
4-3-1 Projet d'aménagement du terrain et d'agencement	85
4-3-2 Plan architectural	87
4-3-3 Plan de l'équipement	96
4-3-4 Schéma du plan de base	102
4-4 Projet d'exécution	110
4-4-1 Orientation de l'exécution	110
4-4-2 Situation dans le bâtiment et points à noter pour l'exécution	110
4-4-3 Projet de supervision des travaux	112
4-4-4 Projet de fourniture des équipements et matériaux	115
4-4-5 Calendrier de l'exécution	116
4-4-6 Coût estimé du projet	118
CHAPITRE 5 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION	122

DOCUMENTS ANNEXES

Document annexe 1:	Procès-verbal des discussions	125
Document annexe 2:	Programme de l'étude	139
Document annexe 3:	Liste des membres de la mission	142
Document annexe 4:	Liste des personnes rencontrées.....	143
Document annexe 5:	Données fondamentales socio-économiques	145
Document annexe 6:	Tableau de comparaison des données relatives à l'éducation dans les pays voisins du Niger	147
Document annexe 7:	Nombre d'élèves et taux de scolarisation dans l'enseignement primaire par département	148
Document annexe 8:	Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire par département	148
Document annexe 9:	Nombre d'élèves par niveau et par école primaire dans la zone urbaine de Niamey	149
Document annexe 10:	Nombre d'élèves par établissement, niveau et sexe dans la zone urbaine de Niamey	151
Document annexe 11:	Nombre d'élèves, de salles de classe et d'enseignants- employés par établissement dans la zone urbaine de Niamey ..	152
Document annexe 12:	Horaires du Premier degré et emploi de temps du Second degré	153
Document annexe 13:	Répartition du Budget de l'enseignement et dépenses par nature	155
Document annexe 14:	Nombre de table-bancs par école des sites du Projet	156
Document annexe 15:	Liste de matériels de laboratoire des CEG existants dans la zone urbaine de Niamey	158
Document annexe 16:	Devis descriptif pour la construction d'une salle de classe primaire du Projet Education II	160
Document annexe 17:	Equipement d'un collège en matériel scientifique (cahier des charges)	165
Document annexe 18:	Equipement standard pour l'enseignement des sciences dans les CEG japonais	190
Document annexe 19:	Liste de matériels de laboratoire des mini-CEG dans le présent Projet	193
Document annexe 20:	Plans d'implantation des sites d'école primaire	198
Document annexe 21:	Photos de l'état actuel des sites de construction prévus (extraits)	232

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

La République du Niger a adopté le système scolaire français, avec l'enseignement primaire sur 6 ans à partir de 7 ans et l'enseignement secondaire sur 7 ans à partir de 13 ans, qui se divise en un premier cycle de 4 ans et un second cycle de 3 ans.

Au Niger, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est à la charge de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'alphabétisation, et comprend un effectif d'environ 17.000 personnes, enseignants y compris.

Au Niger, le taux de scolarisation n'est que de 27,6% dans l'enseignement primaire, de 6,0% dans l'enseignement secondaire (7,3% dans le premier cycle), et le taux d'alphabétisation des adultes de 14% (plus de 15 ans, 1989), et le développement de l'enseignement est une question urgente pour le pays.

L'aménagement des établissements scolaires a particulièrement pris du retard, et dans les zones urbaines, on voit des classes de plus de 100 élèves, soit le double du nombre défini de 50 élèves, et dans les zones rurales, les écoles étant peu nombreuses, les enfants doivent parcourir de longues distances pour s'y rendre, ce qui montre la gravité de la situation.

Par ailleurs, beaucoup d'écoles n'ayant pas les moyens d'avoir des bâtiments solides fonctionnent sous "paillote", et l'amélioration de leurs installations est urgente.

Actuellement, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche projette l'agrandissement et l'aménagement d'établissements scolaires pour améliorer les conditions d'enseignement, ce qui lui permettra d'assurer la généralisation de l'éducation de base et sa répartition dans les zones rurales, en visant l'augmentation du taux de scolarisation.

Dans le cadre de ce projet, en octobre 1990, il a demandé la Coopération financière non-remboursable du Japon pour le remplacement de 305 salles de classe de type paillote par des bâtiments solides dans 7 départements et une ville du pays (Niamey, Dosso, Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa et Agadez), et la construction de 8 mini-CEG.

Sur la base de cette requête, le Gouvernement du Japon a décidé l'exécution d'une étude, et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a détaché au Niger en août 1993 une mission d'étude préliminaire pour confirmer l'arrière-plan de la requête, les détails du projet et le système d'exécution du côté nigérien.

Cette étude a permis de confirmer que l'exécution dudit projet contribuera amplement à l'amélioration et au développement de l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire premier cycle. Sur la base des résultats de cette étude, le Gouvernement du Japon a décidé l'exécution d'une étude du plan de base concernant la construction de salles de classe dans l'enseignement primaire et de mini-CEG dans la zone urbaine de Niamey, dont le degré de priorité est très élevé, et la JICA a envoyé au Niger, du 8 juillet au 5 août 1993, une mission d'étude du plan de base conduite par M. Nobuhiro FUKUDA, Directeur Adjoint de la Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de l'Agence japonaise de coopération internationale.

Les membres de la mission ont tenu une série de discussions avec les personnes concernées du Gouvernement de la République du Niger et les responsables des autres organismes d'aide, et étudié les établissements scolaires et collecté des documents, pour confirmer l'arrière-plan et le contenu de la requête, et visité 33 emplacements d'école primaire et 2 emplacements de mini-CEG, candidats à la construction.

Après leur retour au Japon, les membres de la mission ont étudié la pertinence du projet, la définition de sa portée, l'organisme d'exécution et le système d'exploitation, ainsi que les effets de l'aide, défini les installations et équipements nécessaires, et établi un plan de base.

L'ébauche du rapport de l'étude du plan de base a été compilée sur la base de ces résultats, et une mission d'étude, conduite par M. Ichirou MUKAI, Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de l'Agence japonaise de coopération internationale, a été envoyée sur place du 28 octobre au 2 novembre de la même année pour expliquer cette ébauche.

Le présent rapport a été compilé en tant que rapport de l'étude du plan de base à partir de l'étude sur place susmentionnée et des discussions tenues avec les personnes concernées du Gouvernement de la République du Niger.

Par ailleurs, le procès-verbal des discussions, la composition de la mission, le programme de l'étude et la liste des personnes rencontrées sont regroupés dans les documents annexés en fin de volume.

CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET

CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET

2-1 Aperçu de la République du Niger

2-1-1 Nature

Le Niger est un pays continental et le deux tiers du territoire est semi-désertique, situé dans le Sahel, à l'extrémité Sud du désert du Sahara, limitrophe au Nord de l'Algérie et de la Lybie, à l'Est du Tchad, au Sud du Nigéria et du Bénin, et à l'Ouest du Mali et du Burkina Faso.

Les zones Nord-Est et Ouest du territoire font partie du désert du Sahara, et sont recouvertes de chaînes de dunes de sable très ondulées et désolées. La partie Est est une steppe, la partie Sud une savane, et la zone allant du lac Tchad au Sud-Est jusqu'à Niamey qu'on ne peut pas dire fertile, constitue cependant la ceinture céréalière du pays, et une grande partie des habitants y vivent.

Le Niger connaît deux types de climat: climat saharien au Nord et sahélien au Sud. Dans la zone Nord, les précipitations annuelles sont extrêmement réduites, moins de 100 mm. Dans la zone Sud, elles sont de 300 à 800 mm. Dans le Sud, il y a deux saisons: la saison sèche d'octobre à juin, et la saison humide de juillet à septembre.

La température annuelle moyenne varie légèrement selon les endroits, et les environs de Niamey connaissent une température minimale de 24,5°C et une température maximale de 33,6°C. La température est la plus basse en décembre et janvier, où elle peut baisser jusqu'à 7 ou 8°C la nuit. La température est élevée en avril et mai, avec 45°C pendant le jour. La différence de température entre le jour et la nuit est très importante.

2-1-2 Situation économique et sociale

La République du Niger compte environ 7.700.000 habitants (1990), avec un taux de croissance démographique moyen de 3,3% de 1980 à 1990. Si l'on considère la répartition de la population, 16,7% habitent en ville, 13,0% sont nomades et 70,3% agriculteurs.

Le Produit national brut (P.N.B.) par habitant était de 86.700 F CFA (environ 47.165 yens) en 1990, ce qui classe le pays dans les pays faiblement développés. Si l'on regarde le bilan international, la balance commerciale est déficitaire.

en permanence, avec un déficit de 205 millions de dollars (soit 31,45 milliards de yens) en 1990. Principalement la stagnation de la production agricole due à la sécheresse et l'augmentation des exportations de denrées alimentaires, la fermeture de la frontière avec le Nigéria en 1985, le marasme de la demande d'uranium, etc. ont amené le Gouvernement Nigérien à établir un Plan de restructuration (1989-91), comprenant l'ajustement des secteurs (1989-91) avec l'aide de la Banque Mondiale et du FMI, pour assurer son redressement économique. Les principaux éléments de cette restructuration ont été la libéralisation des prix, les investissements prioritaires dans les secteurs productifs, la réforme des entreprises nationalisées, la promotion des activités dans le secteur privé par le relâchement des réglementations, etc. (Mais ce plan de restructuration est actuellement interrompu.)

Les finances du gouvernement se composent des ressources financières du gouvernement central, de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS), de la Caisse Nationale de Stabilisation du Prix du Pétrole (CSPPN), des ressources financières régionales, et des entreprises nationales, etc. En 1991, les ressources financières du gouvernement central accusaient un déficit de 81,673 milliards F CFA (environ 43,12 milliards de yens).

Si l'on considère l'orientation politique, suite aux élections de septembre 1989, une nouvelle constitution a été établie, des élections présidentielles et législatives se sont tenues en décembre de la même année, et le Niger est passé d'un régime militaire à un régime civil. Ensuite, suite à l'élection du premier ministre en octobre 1991, le gouvernement de transition ainsi formé a organisé des élections générales, et un nouveau gouvernement a été mis en place.

Par ailleurs, les données de base concernant la situation économique et sociale du pays ont été regroupées dans l'annexe de ce volume.

2-2 Aperçu du secteur de l'éducation

2-2-1 Aperçu du système d'éducation

Le système d'éducation nigérien se divise en système scolaire formel et non formel.

(1) Système d'éducation formel

- Enseignement préscolaire 4 ans 2 à 6 ans
- Enseignement primaire 6 ans 7 à 12 ans
- Enseignement secondaire premier cycle 4 ans 13 à 16 ans
- second cycle 3 ans 17 à 19 ans
- Enseignement normal cycle court 2 ans
- Enseignement normal cycle long 4 ans
- Enseignement technique 2 à 4 ans
- Enseignement supérieur Université 2 à 7 ans, 20 ans et plus

Le système ci-dessus est similaire au système français, ancienne puissance coloniale du Niger. La Figure 2-1 montre la structure du système d'éducation.

1) Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est réalisé dans les zones urbaines (préfectures de département), mais n'est pas encore suffisamment développé.

2) Enseignement primaire

L'enseignement primaire s'étend sur 6 ans, les enfants entrant à l'école à 7 ans. Le passage dans la classe supérieure est déterminé par la moyenne des notes aux examens mensuels. Le sort des enfants dont la moyenne est inférieure à 5 (5/10) est fixé par les enseignants en réunion. Le cycle primaire est sanctionné par un certificat de fin d'études du premier degré (CFEPD), que les enfants doivent absolument réussir pour finir leurs études primaires.

Le but de cet enseignement est de donner aux enfants la capacité de lire, d'écrire et de calculer, etc. de base, en tant que connaissances pour la vie de tous les jours.

3) Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se subdivise en premier (4 ans) et second (3 ans) cycles.

Pour entrer dans l'enseignement secondaire premier cycle, il faut obtenir son certificat de fin d'études du premier degré (CFEPD), et réussir

l'examen d'entrée en classe de 6ème.

Le passage dans la classe supérieure se détermine sur la base de la moyenne des notes aux examens mensuels (notés sur 20) et le cas des élèves à moyenne de moins de 9 ou moins est jugé par les enseignants en réunion.

A la fin du premier cycle, les élèves passent le BEPC (Brevet d'études du premier cycle). Il est également possible de passer un examen pour entrer dans une école technique après la fin de deux années d'études dans le premier cycle.

Le but du premier cycle est de donner un enseignement théorique aux élèves, et si possible de les faire continuer dans le second cycle.

A la fin du second cycle, les élèves passent un BAC Enseignement général pour l'enseignement ordinaire, ou bien un BAC Technique pour l'enseignement technique.

4) Enseignement supérieur

Le Niger ne compte qu'une seule université, celle de Niamey.

5) Année scolaire

Au Niger, l'année scolaire va du 1er octobre au 30 juin.

6) Enseignement Médersa

Un enseignement arabe, centré sur l'étude du Coran, est assuré pour les élèves musulmans. L'Université islamique de Say est au centre de cet enseignement, c'est aussi la seconde université du Niger, après celle de Niamey.

Cet enseignement coranique se subdivise en enseignement primaire, secondaire et supérieur, et les élèves éduqués dans ce système ne passent jamais dans le système d'enseignement général. Cet enseignement ne représente que 4,9% de l'ensemble des écoles (en 1991).

(2) Système d'éducation non formel

1) Education de l'alphabétisation et de la formation des adultes

Le gouvernement a fait augmenter le taux d'alphabétisation (14%), et met l'accent sur l'éducation des adultes en visant la disparition de l'analphabétisation à la fin du siècle. Pour cela, il y a des centres d'étude sous tutelle de la Direction d'Alphabétisation et de la Formation des Adultes (DAFA) des Directions Centrales (volet Education Nationale) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que des centres d'étude mis en place avec

l'aide de pays étrangers, de l'ONG, et de différents groupes. Souvent, les écoles primaires sont utilisées à cet effet. Les cours pour les adultes sont sur deux ans; la première année est consacrée à la lecture, l'écriture et le calcul simple, la seconde aux applications.

Pendant l'exercice 90/91, il y avait 1.083 de ces centres, qui recevaient 17.890 élèves. Cette éducation pour les adultes a permis à 30% des élèves d'apprendre à lire et à écrire.

(3) Organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se subdivide en 3 départements: Directions Centrales (volet Education Nationale), Directions Centrales (volet Enseignement Supérieur) et Institutions sous Tutelle, le Ministre gérant principalement les Directions Centrales (volet Enseignement Supérieur) et le Secrétaire d'Etat les Directions Centrales (volet Education Nationale).

Les écoles primaires et secondaires sont respectivement sous la tutelle de la Direction de l'Enseignement Préscolaire et du Premier Degré (DEPD) et de la Direction de l'Enseignement Secondaire et Technique (DEST) des Directions Centrales (volet Education Nationale); dans le cas des écoles primaires, il y a un Bureau de contrôle pédagogique à la DEPD, et une inspection établi dans chaque département et arrondissement. Le rôle de cette inspection est d'affecter les enseignants et de leur donner des directives, ainsi que de superviser les écoles. Il existe un total de 47 inspections au Niger, et dans la zone urbaine de Niamey, 1 pour la Commune I, 2 pour la Commune II et 1 pour la Commune III, plus une inspection pour l'enseignement préscolaire et 1 pour l'enseignement arabe, soit un total de 6 inspections.

Pour l'enseignement secondaire premier cycle, il y a 11 inspections au Niger sous la tutelle de la Direction de l'enseignement secondaire et technique, et une par commune dans la zone urbaine de Niamey, soit un total de 3.

La Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) en charge du présent projet, gère tous les projets en relation avec l'éducation.

La Figure 2-2 donne l'organigramme du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

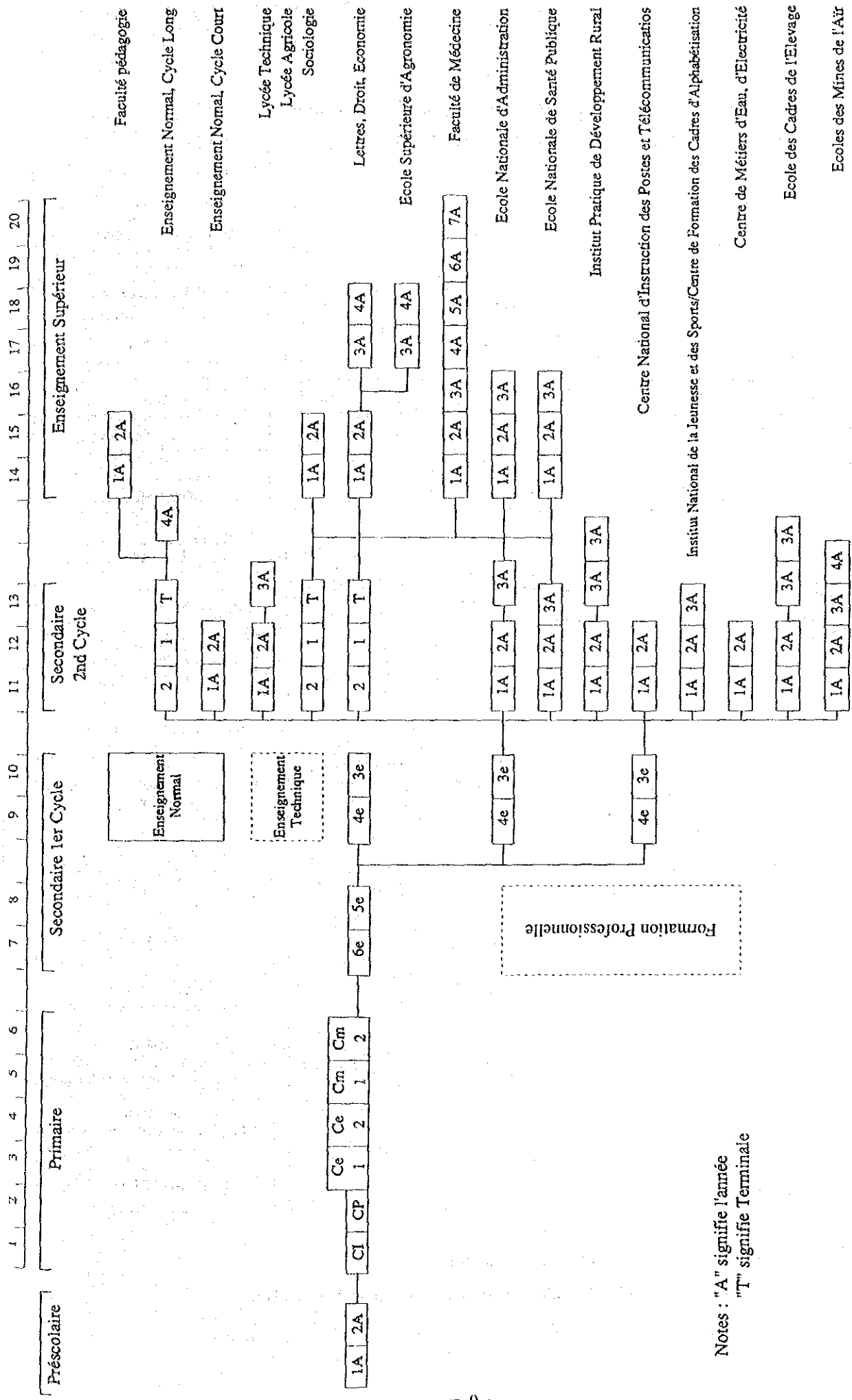
(4) Circonscriptions scolaires

Le Niger est subdivisé en 7 départements administratifs et une communauté urbaine, à savoir, Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tillabéri, Tahoua, Zinder, et Niamey. La capitale, se subdivise en 3 circonscriptions scolaires: Commune I, Commune II et Commune III.

Pour les écoles primaires à Niamey, les divisions administratives et scolaires ne coïncident pas toujours. L'entrée dans une école se décide selon qu'il y a de la place, selon le trajet de chaque enfant (par exemple, emplacement pratique parce que sur le même trajet que les parents qui travaillent), ainsi les enfants ne vont pas toujours à l'école la plus proche de leur domicile.

Pour les écoles secondaires premier cycle, les divisions administratives et scolaires correspondent, et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche fixe l'école à laquelle chaque enfant doit se rendre.

Les Figures 2-3 et 2-4 indiquent les divisions administratives.

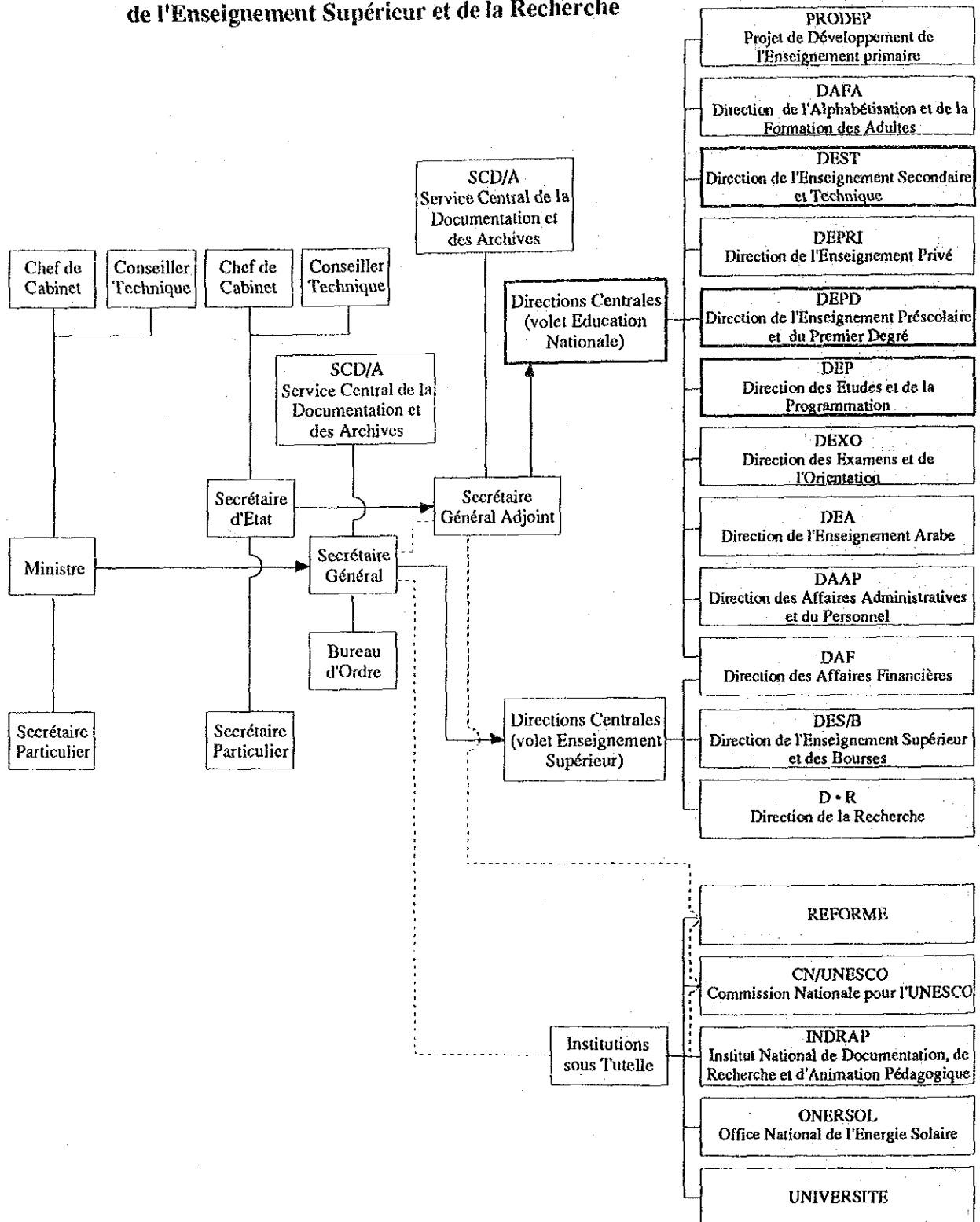


Notes : "A" signifie l'année
 "T" signifie Terminale

Figure 2-1 Structure du Système de l'Education

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Figure 2-2 Organigramme du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Note : indique les directions en charge du présent Projet.

Source: Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

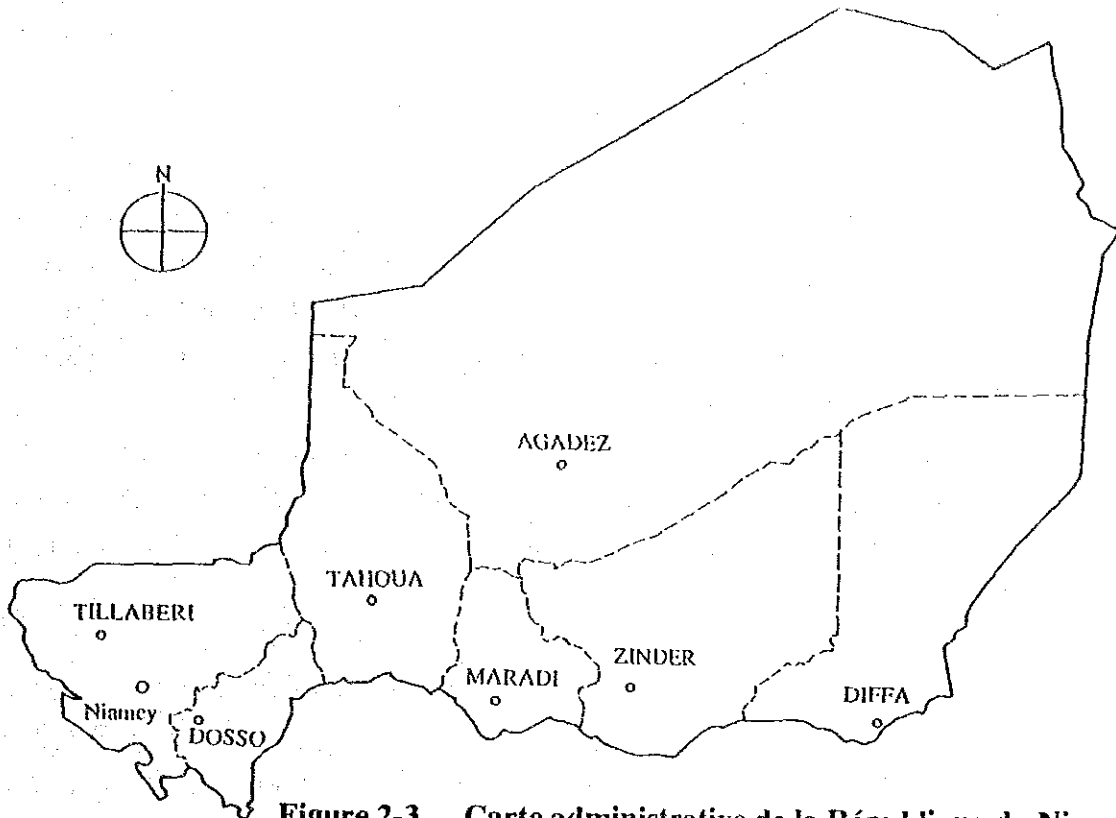


Figure 2-3 Carte administrative de la République du Niger

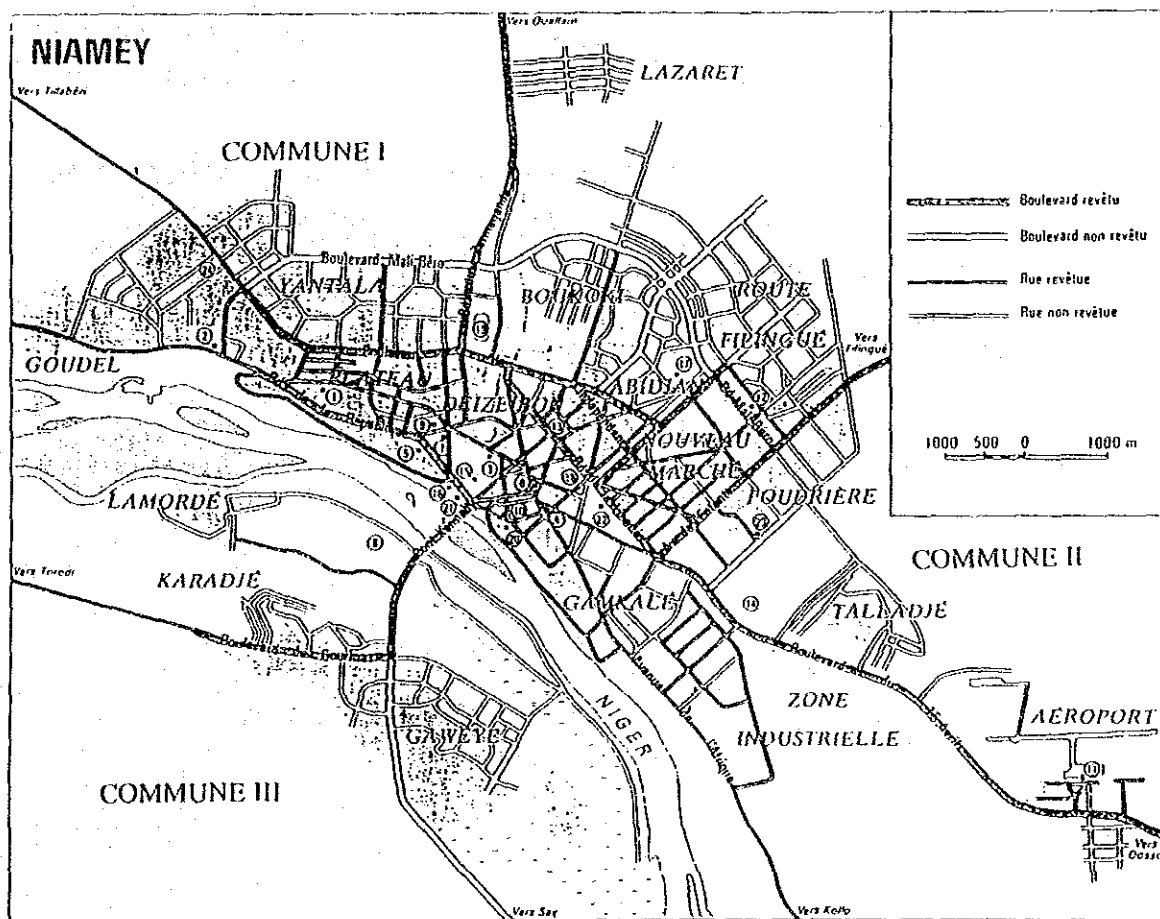


Figure 2-4 Carte administrative de la zone urbaine de Niamey

2-2-2 Situation dans l'enseignement

Le nombre des enfants scolarisés dans l'éducation formelle au Niger est d'environ 457.000 (1990/91), se décomposant en 2,6% pour l'enseignement préscolaire, 80,6% pour l'enseignement primaire, 16,3% pour l'enseignement secondaire (dont 14,2% pour le premier cycle) et 0,5% pour l'enseignement supérieur.

Vu qu'au Niger, le taux d'alphabétisation des adultes est de 14% (1989) et le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 27,6% (1990/91), on peut penser que c'est un des pays du monde où les conditions d'éducation sont les plus mauvaises.

(1) Nombre d'élèves dans l'enseignement primaire et secondaire premier cycle

Le nombre des élèves fréquentant l'école primaire était de 368.729 en 1990/91, ce qui représente un taux de scolarisation de 27,6%; dans l'enseignement secondaire premier cycle, le nombre des élèves était de 65.055, soit un taux de scolarisation de 7,3%. Le pourcentage de filles était de 36,1% pour l'enseignement primaire et de 30,9% pour l'enseignement secondaire premier cycle, ce qui démontre un taux de scolarisation faible. (Voir le Tableau 2-1.)

Si l'on considère le taux de scolarisation par département, on voit que ce taux est très disparate, et va de 20,3% à 88%.

(Voir les documents en annexe 7.)

Par ailleurs, l'augmentation du nombre des élèves est proportionnelle à l'augmentation de la population.

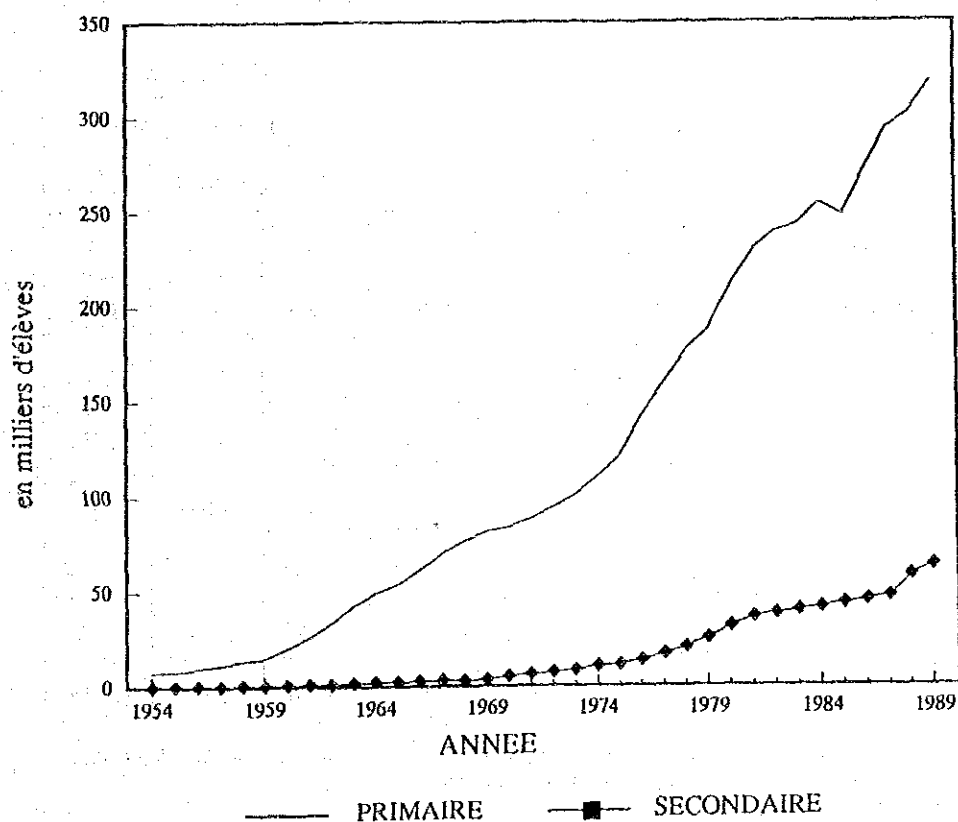
Tableau 2-1 Nombre d'élèves

Année Scolaire 1990 / 91

	PUBLIC			PRIVE			TOTAL		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Pré-scolaire	4.744	4.326	9.070	1.359	1.267	2.626	6.103	5.593	11.696
Premier Degré	229.960	128.515	358.475	5.517	4.737	10.254	235.477	133.252	368.729
Total Secondaire Général	49.507	20.095	69.602	3.199	2.066	5.265	52.706	22.161	74.867
1er Cycle Général	42.861	18.497	61.358	2.061	1.636	3.697	44.922	20.133	65.055
2nd Cycle Général	6.646	1.598	8.244	1.138	430	1.568	7.784	2.028	9.812
Ecole Normale	751	587	1.338	0	0	0	751	587	1.338
Enseignement Technique	496	43	539	279	31	310	775	74	849
Total	285.458	153.566	439.024	10.354	8.101	18.455	295.812	161.667	457.479

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Annuaire des Statistiques Scolaires 1990 / 91

Tableau 2-2 Evolution du nombre d'élèves



Source: Annuaire statistique " Séries longues " édition 1991, Ministère du Plan

D'autre part, les documents concernant le nombre des élèves dans l'enseignement primaire et secondaire premier cycle dans la zone urbaine de Niamey figurent en fin de volume.

(2) Nombre d'écoles et de salles de classe dans l'enseignement primaire et secondaire premier cycle

Le nombre des écoles primaires était de 2.307 pour l'exercice 1990/91, avec 8.509 salles de classe, et dans le secondaire premier cycle, 124 écoles avec 1.797 salles de classe, des nombres largement au-dessous des besoins. C'est pourquoi, en 1989/90, seulement 43% des élèves ont pu entrer à l'école primaire.

Cette insuffisance d'écoles fait que les enfants doivent parcourir de longues distances pour s'y rendre, et dans les zones urbaines, le manque de salles fait que beaucoup d'écoles acceptent un nombre d'élèves supérieur au nombre d'élèves réglementaire. Le manque d'écoles et le manque de salles de classe sont des raisons du faible taux de scolarisation.

Tableau 2-3 Nombre de salles de classe et d'écoles

Année Scolaire 1990 / 91

	Nb. d'écoles			Nb. d'enseignants		
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
Pré-scolaire	67	14	81	220	50	270
Premier Degré	2.264	43	2.307	8.285	222	8.507
Total Secondaire Général	110	34	144	1.794	250	2.044
1er Cycle Général	99	25	124	1.611	186	1.797
2nd Cycle Général	11	9	20	183	64	247
Ecole Normale	4	0	4	38	0	38
Enseignement Technique	1	1	2	23	33	56
Total	2.466	92	2.538	10.360	558	10.915

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Annuaire des Statistiques Scolaires 1990 / 91

Tableau 2-4 Demande de scolarisation au cours d'Initiation

Année Scolaire 1990/91

Années	Tranche d'âge 7 ans	Nb. d'inscrits au CI	Répartition des non inscrits (%)
1987 - 1988	144.410	60.980	57,77
1988 - 1989	127.570	65.316	48,80
1989 - 1990	156.060	67.212	56,93
Ensemble	428.040	193.508	54,79

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Éducation de base pour tous, Plan d'action national (1992 - 2000)

(3) Enseignants

Les enseignants se classent en trois catégories: instituteur, instituteur adjoint et moniteur. La formation des enseignants se fait à l'école normale, sur un cycle long (4 ans) ou un cycle court (2 ans). Les élèves ayant obtenu leur certificat de fin d'études normales deviennent automatiquement enseignants. Le cycle long donne l'accès au grade d'instituteur. Le cycle court donne l'accès au grade d'instituteur adjoint.

Après la sortie de l'école normale, les nouveaux enseignants sont affectés aux écoles et ils doivent passer l'examen pratique dans le courant d'année pour être titularisés.

Il y a 4 écoles normales dans les préfectures des départements de Dosso, Tahoua et Maradi.

Le salaire de base initial d'un instituteur est généralement de 60.959 F CFA, avec les différentes primes, environ 80.000 F CFA (31.100 yens, avec 1 F CFA = 0,389 yens); comparé au salaire minimal de 18.898 F CFA (7.350 yens), c'est un salaire relativement élevé.

Tableau 2-5 Nombre d'enseignants

Année Scolaire 1990 / 91

	PUBLIC			PRIVE			TOTAL		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Pré scolaire	0	287	287	0	30	30	0	317	317
Premier Degré	5.802	2.804	8.606	153	76	229	5.955	2.880	8.835
Secondaire	1.904	453	2.357	264	32	296	2.168	485	2.653
Ecole Normale	103	19	122	0	0	0	103	19	122
Enseignement Technique	58	6	64	45	10	55	103	16	119
Total	7.867	3.569	11.436	462	148	610	8.329	3.717	12.046

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Annuaire des Statistiques Scolaires 1990 / 91

(4) Classes multi-grade et classes double flux

Dans les écoles rurales où les élèves sont peu nombreux, on assure un enseignement multi-grade (des élèves de plusieurs niveaux étudient simultanément dans la même salle), ce qui permet de faire des économies au niveau des frais de fonctionnement. D'autre part, dans les zones urbaines, sur recommandation de la Banque Mondiale, un système de classes double flux a été établi pendant 3 ans, de 1987 à 1990. Par la suite, ce système de classes double flux a été suspendu à cause de l'opposition des syndicats des enseignants, mais comme la Banque Mondiale a exigé la mise en place du système de classes double flux comme condition à l'exécution de son Projet Education III, ce système a été remis en place à partir d'octobre 1993 dans les grandes villes, et en particulier à Niamey. Les motifs de l'opposition des syndicats des enseignants étaient les suivants:

- L'augmentation du temps de travail des enseignants
- La réduction du nombre d'heures de cours pour les élèves, et la chaleur dans l'après-midi faisant baisser l'efficacité des cours.

Pour résoudre le problème, on a construit des salles de classe de type paillote.

(5) Programme, manuels et équipements éducatifs

Au Niger, le français est la langue d'enseignement. Il existe cependant, des écoles expérimentales où l'enseignement est dispensé en langue nationale durant les trois premières années. Les écoles où l'enseignement se fait

uniquement en français sont appelées écoles traditionnelles, et représentent 93,9% de l'ensemble des écoles. Les écoles ayant introduit les langues nationales sont appelées écoles expérimentales, et comptent pour 1,2% du total.

Il y a également des écoles franco-arabes appelées Médersa.

L'année scolaire commence le 1er octobre, et se termine le 30 juin. La semaine scolaire va du lundi au vendredi à système de classes simple flux, et du lundi au samedi à système de classes double flux.

(Dans les documents annexes 12 se trouvent le programme des écoles primaires et un exemple d'emploi du temps d'une école secondaire premier cycle.)

Les manuels utilisés ayant été établis en France, et n'incorporant pas complètement les spécificités nigériennes, l'Institut National de la Documentation, de la Recherche et de l'Animation Pédagogique (INDRAP) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est en train d'établir progressivement des manuels originaux avec l'aide de la Banque Mondiale. Les manuels sont distribués gratuitement dans les écoles primaires et secondaires publics. Mais, par manque de budget, un manuel doit servir à 3 ou 4 élèves, et les livres doivent rester dans l'armoire de l'école après les cours.

Comme matériel pédagogique élémentaire, il faudrait de la craie, un tableau, une équerre (grande), une règle, une balance, une carte mondiale, etc., mais en réalité les écoles ne possèdent pratiquement pas ce matériel.

(6) Redoublement, renvoi et examens de fin d'études

Dans l'enseignement primaire, le taux de redoublement est supérieur à 10% à partir du CP. Dans le secondaire premier cycle, il est également de plus de 10% à tous les niveaux. Le redoublement est autorisé deux fois dans le primaire et une fois dans le secondaire, au-delà de ce niveau, c'est le renvoi.

Des examens de fin d'études sanctionnent la sortie dans le primaire et le secondaire premier cycle. L'examen passé dans le primaire est le CFEPD et dans le secondaire premier cycle le BEPC, la réussite à ces examens signifiant la fin des études.

Le Tableau 2-6 indique que le taux de réussite au CFEPD est de 25,52%. D'après ce tableau, le taux moyen de promotion est de 81,83%, d'après le taux de sortie. Ces deux chiffres permettent d'estimer que seulement

20,88% des élèves entrés dans une école primaire réussissent à l'examen de fin d'études.

Dans l'enseignement secondaire premier cycle, seulement 33,91% des élèves entrés obtiennent leur diplôme de fin d'études.

Tableau 2-6 Taux d'avancement, de redoublement et de renvoi

Unité : %

Ecole	Primaire						Secondaire			
	C1	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6e	5e	4e	3e
Taux de promotion	95,34	85,87	82,52	84,11	79,52	25,52	63,33	71,39	63,45	53,97
Taux de redoublement	3,33	11,03	13,02	11,16	14,36	42,25	24,46	16,16	17,92	24,75
Taux de sortie	1,33	2,95	4,46	4,73	6,12	32,23	11,91	12,35	18,63	21,28

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Annuaire des Statistiques Scolaires 1990 / 91

(7) Établissements scolaires

Les salles de classe de l'enseignement primaire sont des bâtiments solides avec poutres et piliers en béton armé et murs en blocs de béton, ou bien des constructions à murs en briques séchées au soleil, ou des constructions de type paillote. Les salles de classe de type paillote sont à piliers et poutres en bois ou en acier, à murs et toit en paille, qui sont montées avant chaque rentrée, et démontées et stockées pendant les vacances scolaires. Il y a des écoles primaires et secondaires premier cycle constituées uniquement de salles de classe de type paillote.

De plus, dans les établissements scolaires, il y a des salles de classe construites par l'État, des salles construites par les collectivités locales et des salles construites avec l'aide internationale telle que la Banque Mondiale, sont combinées.

Tableau 2-7 Nombre de salles de classe par structure, de l'école dans la Zone urbaine de Niamey

Commune	Structure					Total
	Dur	Semi-dur	Terre consolidée	Banco	Pailote	
Commune I	145	164	10	2	52	373
Commune II	207	258	0	0	85	550
Commune III	46	64	5	0	39	154
Total	398	486	15	2	176	1.077

Note:

Dur: Mur en blocs de béton partiellement renforcé par béton armé

Semi-dur: Idem, mais avec blocs banco à la place des blocs de béton

Terre consolidée: Mur en blocs de latérite additionné de ciment

Banco: Mur de briques faites en terre, paille, ciment et eau séchées au soleil

Pailote: Bâtiment provisoire à piliers et longrines en bois, à murs et toit recouvert de paille

Source: Rapport de Fin d'Année, Inspection de l'Enseignement Primaire, Année Scolaire 1991-1992, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

(8) Budget éducatif

Le budget éducatif a augmenté d'environ 70% en 5 ans, de 1988 à 1992.

Et le pourcentage du budget éducatif est passé de 12,5 à 15,2% en 3 ans, de 1988 à 1990, dans le budget national.

Les frais de personnel représentent environ 80% du budget éducatif. Si l'on considère le bilan des écoles primaires, on constate que les frais de gestion-maintenance des installations correspondent à 54,4% de l'ensemble du budget affectés à l'enseignement primaire.

Dans l'enseignement secondaire (premier et second cycles), 70,8% du budget est consacré aux bourses. Une bourse d'environ 4.000 F CFA par mois est accordée aux enfants des familles nécessiteuses.

Tableau 2-8 Evolution du Budget national et du Budget d'Education

Unité : 1.000.000 FCFA

	1988	1989	1990	1991	1992
Budget Education	14.700	15.545	21.397	20.065	25.075
Budget National	117.309	114.309	140.210	-	-
Budg. Educ./B. Nat.	12,53%	13,60%	15,26%	-	-

Note : Le budget national de 1991 à 1992 n'a pas été établi par le gouvernement de transition.

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Voir la répartition du budget et la décomposition du bilan des écoles dans le document annexe 13.

(9) Problèmes de l'enseignement primaire et secondaire premier cycle et rôle du présent Projet

Compte tenu de la situation dans l'éducation détaillée dans les paragraphes précédents et sur la base des entretiens entre l'équipe de la mission et les personnes concernées du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est possible d'énumérer les problèmes suivants pour l'enseignement primaire et secondaire premier cycle au Niger.

1) Problèmes communs à l'enseignement primaire et secondaire premier cycle

- (a) Grande insuffisance d'établissements scolaires
- (b) Manque d'équipements scolaires, par exemple les manuels
- (c) Manque de mobilier, tels que tables-bancs, etc.
- (d) Formation insuffisante des enseignants supérieurs

2) Enseignement primaire (écoles primaires)

- (a) Dans les zones rurales, le taux de scolarisation est en baisse pour les raisons suivantes;
 - La baisse des revenus familiaux, les enfants ne peuvent pas se rendre à l'école
 - L'éloignement des écoles qui sont en nombre insuffisant
 - Peu de possibilités d'accéder à un enseignement secondaire et supérieur
 - Les faibles possibilités d'emploi qui affectent la demande d'éducation

- Vu l'afflux en ville des habitants des zones rurales, il est difficile de construire de nouvelles écoles
- (b) D'autre part, l'exode rural progresse suite à la stagnation de l'agriculture, etc., ce qui amplifie encore le manque d'établissements scolaires dans les zones urbaines.
- (c) La formation des enseignants est insuffisante du point de vue quantitatif et qualitatif.
- (d) On manque de véhicules et de personnels pour la supervision de l'enseignement primaire.

3) Enseignement secondaire (premier et second cycles)

- (a) Le nombre des établissements scolaires étant limité, les enfants doivent parcourir de grandes distances pour aller à l'école ou vivre en internat, ce qui est un des motifs de la baisse du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire.
- (b) On manque d'enseignants dans les matières scientifiques (mathématiques, physique, sciences naturelles) dans l'enseignement secondaire premier cycle.

On a remarqué principalement les problèmes suivants concernant les écoles primaires de la zone urbaine de Niamey, zone objet de l'étude du projet.

- (a) Des paillotes sont utilisées pour pallier le manque de salles de classe, mais cette situation présente les grands désavantages suivants:
 - L'efficacité des cours baisse considérablement à cause de la chaleur, de la pénétration de sable dans les salles sous l'effet du vent, de la pluie, etc.
 - L'après-midi en particulier il fait très chaud, et le système de classes double flux est difficile à réaliser.
- (b) Les salles de classe sont endommagées ou détruites, etc.
- (c) Le manque et l'endommagement des équipements scolaires, surtout des tables-bancs, est terrible.
- (d) L'insuffisance de constructions et d'équipements scolaires, faute de ressources.
- (e) Les écoles n'ayant pas de clôture, les élèves courent le risque d'accidents de la circulation.
- (f) Les manuels étant insuffisants, ils sont laissés dans les salles de classe et fréquemment volés.

- (g) On manque constamment d'enseignants parce que les enseignantes sont en congé de maternité, ou les enseignants en cours de recyclage.
- (h) Les élèves manquent cruellement de cahiers, les parents étant pauvres, ils n'ont pas les moyens financiers d'en acheter à leurs enfants.

Le taux de redoublement est élevé, 13,8% en 1990/91 à cause des conditions d'études mauvaises, et la situation se dégrade encore. Le taux élevé de redoublement conduit à un faible taux de réussite aux examens de fin d'études, et seulement 20% des élèves finissent leurs études, ce qui est peu, comparé aux pays voisins.

Le présent Projet prévoit le remplacement des salles de classe de type paillote par des bâtiments solides, et vise ainsi à améliorer les conditions d'études, et à faire diminuer le taux de redoublement et de renvoi. Le remplacement des salles de classe ne se traduira pas directement par l'augmentation du taux de scolarisation, mais il permettra d'instaurer le système de classes double flux, difficilement réalisable dans les paillotes, et par ce biais, contribuera à l'augmentation du taux de scolarisation.

Tableau 2-9 Etat actuel de l'enseignement primaire (1990)

(Etablissements publics et privés)

Département	Nombre d'écoles	Nombre de Salles	Nombre d'Elèves	Nombre d'Enseignants	Nombre d'Elèves/salle	Nombre d'Elèves/ens
Zone urbaine de Niamey						
Commune I	50	424	25.004	478	59	52
Commune II	65	534	33.222	605	62	55
Commune III	15	108	7.019	142	65	49
Agadez	88	404	17.281	431	43	40
Diffa	93	318	8.961	324	28	28
Dosso	303	1.037	47.281	1.079	46	44
Maradi	366	1.267	56.275	1.334	44	42
Tahoua	398	1.312	54.565	1.325	42	41
Tillabéri	503	1.624	62.717	1.581	39	40
Zinder	426	1.479	56.404	1.536	38	37
Total	2.307	8.507	368.729	8.835	43	42

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Annuaire des Statistiques Scolaires 1990/91

Tableau 2-10 Etat actuel de l'enseignement secondaire (1990)

(Etablissements publics et privés)

Département	Nombre d'écoles	Nombre de Salles	Nombre d'Elèves	Nombre d'Enseignants	Nombre d'Elèves/salle	Nombre d'Elèves/ens
Total	144	2.044	74.867	2.653	37	28

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Annuaire des Statistiques Scolaires 1990/91

2-3 Aperçu des projets connexes

2-3-1 Plan de développement économique et social

Depuis son premier Plan triennal (1961-64) défini après son indépendance en 1960, le Niger a réalisé 10 plans de développement économique et social. Le dernier de ces plans a été le Plan de développement économique et social (1987-91), et depuis aucun nouveau plan n'a été annoncé. Un gouvernement de transition est resté en place 17 mois, depuis 1991, puis en avril 1993, un nouveau gouvernement a été formé, mais qui n'a pas encore annoncé de nouveau plan de développement.

Les objectifs du premier Plan triennal ont été atteints à 89% grâce à la bonne production agricole de l'époque, mais par la suite, le manque de devises découlant de la stagnation de la production agricole due à la sécheresse et de l'augmentation des importations de denrées alimentaires, ainsi que de la baisse des revenus de l'uranium due à la longue période de stagnation de l'économie mondiale, ont fait qu'on est resté très loin des objectifs d'investissement prévus.

Le dernier Plan de développement économique et social (1987-91) incorporait un Plan de restructuration sous la direction de la Banque Mondiale et du FMI à objectifs d'investissement relativement modérés, mais la dépendance à environ 90% des capitaux étrangers pour ces investissements fait que ce plan subit l'influence de la situation économique à l'étranger. (Actuellement, ce projet est interrompue, mais il sera repris en mi-novembre 1993.)

(1) Plan de développement économique et social (1987-91)

Le Plan de développement économique et social achevé en 1991 préparait à la réalisation de la restructuration, au redressement économique et aux mesures démographiques avec pour objectif à long terme l'unification nationale, la construction d'un Etat, la réalisation de la justice sociale et la participation démocratique des habitants.

Les points principaux concernant l'enseignement étaient les suivants:

- 1) Compréhension des habitants de la stagnation dans l'enseignement
- 2) Augmentation du taux de scolarisation
- 3) Construction d'établissements scolaires
- 4) Réhabilitation des salles de classe primaires
- 5) Subvention de l'enseignement privé

- 6) Etude et utilisation des équipements nationaux
- 7) Formation et recyclage des enseignants
- 8) Alphabétisation des adultes

Et le plan indiquait les objectifs suivants pour la formation professionnelle:

- 1) Etude des mesures à prendre pour augmenter le nombre des personnes exerçant des professions libérales, telles qu'avocat, notaire, etc.
- 2) Réorganisation des centres de formation technique et professionnelle
- 3) Développement d'un système de formation professionnelle

Tableau 2-11 Investissement par secteur (investissement de l'Etat)

	Investissements	
	Montant (millions FCFA)	Répartition (%)
Développement rural	229.000	39,48
(agriculture)	(149.000)	(25,68)
(élevage)	(40.600)	(7,0)
(forêt, pêche)	(23.200)	(4,0)
(macro)	(15.000)	(2,59)
(études, recherche)	(1.200)	(0,21)
Développement de la production	51.750	8,92
(mines)	(8.100)	(1,4)
(fabrication)	(8.400)	(1,45)
(énergie)	(31.000)	(5,34)
(services)	(4.250)	(0,73)
Développement social	166.700	28,74
(éducation, formation)	(39.300)	(6,78)
(assainissement)	(23.500)	(4,05)
(alimentation en eau des zones urbaines)	(19.000)	(3,28)
(alimentation en eau des zones rurales)	(52.400)	(9,03)
(développement urbain)	(2.500)	(0,43)
(logement)	(5.000)	(0,86)
(égout)	(15.000)	(2,59)
(animation pour le développement)	(10.000)	(1,72)
Infrastructures économiques	111.900	19,3
(routes)	(104.400)	(18,0)
(communication)	(7.500)	(1,3)
Programmes auxiliaires	20.650	3,56
Total	580.000	100,0

Source : Plan de Développement Economique et Social

2-3-2 Plan de développement de l'éducation

Le Niger met l'accent sur le développement de l'enseignement, et les plans de développement de l'éducation ont toujours occupé une place importante dans les plans de développement économique et social dans le passé, c'est pourquoi le gouvernement s'efforce d'améliorer les conditions d'étude en prenant des mesures telles que le Plan d'action national pour l'éducation de base pour tous (1992-2000).

(1) Plan d'action national pour l'éducation de base pour tous (1992-2000)

Suite à la déclaration internationale adoptée à l'Assemblée internationale sur l'enseignement qui s'est tenue en mars 1990 en Thaïlande, un comité national, centré sur le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a défini ce plan en collaboration avec l'UNESCO et l'UNICEF, et attend actuellement l'approbation du gouvernement pour sa mise en oeuvre. Ce plan d'action a pour objectifs de satisfaire les besoins en éducation de base de l'ensemble de la population, et d'améliorer effectivement le niveau d'éducation des habitants. Pour cela, il met l'accent sur trois points:

- 1) Augmenter les possibilités d'accès à l'éducation de base pour tous les groupes de la population
- 2) Améliorer les conditions d'étude pour l'apprentissage des connaissances et des techniques
- 3) Assurer l'adéquation de la formation et de l'emploi

Les éléments suivants ont été définis comme items essentiels de base pour la réalisation de ces objectifs majeurs:

- 1) Education préscolaire et protection des petites enfance
- 2) Education primaire (formelle et non formelle)
- 3) Education des filles et des femmes
- 4) Education des adolescents et des adultes
- 5) Education des nomades
- 6) Education des handicapés physiques et réintégration sociale
- 7) Renforcement de l'organisation

Le Tableau 2-12 indique le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire objectif de ce plan d'action, ainsi que le nombre de salles de classe et d'enseignants prévu. Le plan a fixé le taux de scolarisation

à environ 31,1% pour l'an 2000, ce qui multipliera par deux le nombre des élèves actuellement scolarisés. Mais même dans ce cas, il restera environ 1.600.000 enfants qui n'iront pas à l'école.

Tableau 2-12 Taux de scolarisation, nombre de salles de classe de l'école primaire et projet d'affectation d'enseignants

Année	Taux de scolarisation (%)	Nombre d'élèves	Enfants non scolarisés	Salles de classe nécessaires	Enseignants nécessaires
1991	20,49	365.688	1.418.973	7.886	8.549
1992	21,46	394.943	1.445.042	8.777	9.216
1993	22,48	426.538	1.470.486	9.374	9.843
1994	23,55	460.661	1.495.170	9.971	10.469
1995	24,67	497.513	1.518.948	10.585	11.114
1996	25,84	537.314	1.541.657	11.194	11.754
1997	27,07	580.299	1.563.120	11.843	12.435
1998	28,36	626.722	1.583.142	12.534	13.161
1999	30,62	676.859	1.601.510	13.016	13.667
2000	31,11	731.007	1.617.991	13.792	14.482

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
"Plan d'action national pour l'Éducation de base pour tous (1992-2000)"

Note : Le taux de scolarisation pour 1991 de ce tableau est de 20,49%, relativement plus faible que le chiffre de 27,6% de l'Annuaire des statistiques scolaires, mais les méthodes d'estimation du nombre des élèves sont différentes, et c'est sans doute la différence correspondant à l'écart entre taux de scolarisation précis et approximatif.

Le Comité national a estimé le coût de l'exécution en cinq ans de ce plan à environ 129,94 millions de dollars, et à 194,32 millions de dollars son exécution sur 10 ans. Mais vu la situation financière difficile du Niger, il lui faudra compter sur l'aide de pays étrangers, etc. pour environ 95% de ce montant pour réaliser ce plan en 5 ans.

Tableau 2-13 Coûts estimatifs du Plan quinquennal (1992-1996) et du Plan décennal (1992-2000)

Unité: 1000 \$

Composantes	Période										Plan décennal	
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Plan quin- quennal	1997	1998	1999		2000
Encadrement et protection de la Petite Enfance		1.639	2.810	3.109	3.277	3.670	14.505	3.466	3.435	3.376	3.409	28.191
Education Primaire (Elémentaire fondamental) dont Education Population Nomades	50	10.265	7.916	8.013	8.660	10.415	45.319	9.989	11.465	9.555	12.801	89.129
Educación de la jeune fille et de la femme		4.443	10.917	11.987	11.669	4.607	43.623	110	110	110	110	44.063
Educación des jeunes et des adultes		608	1.019	981	893	676	4.177	618	534	534	534	6.397
Educación spéciale et Réinsertion sociale		998	2.125	2.278	714	951	7.066	255				7.091
Educación Populations Mobiles (nomades)		2.288	2.320	2.338	1.082	1.105	9.133	374	642	670	766	11.748
Cellule de Sirivi		1.664	1.608	1.232	980	633	6.117	171	415	383	373	7.705
TOTAL PLAN	50	21.905	28.715	29.938	27.275	22.057	129.940	15.162	16.601	14.628	17.993	194.324

Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Plan d'action national, Education de base pour tous (1992 - 2000)

(2) Projet pour l'enseignement secondaire premier cycle

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche estime qu'il faudra construire 370 salles de classe entre 1989 et 1995 pour pouvoir maintenir le taux de scolarisation actuel dans l'enseignement secondaire premier cycle. Par ailleurs, il prévoit la construction d'un grand nombre de mini-CEG pour éliminer les longs trajets pour les élèves et la vie en internat, et améliorer ainsi le taux de scolarisation. Concrètement, il a établi un projet pour la construction de 15 mini-CEG en 1989, de 13 en 1990 et de 12 en 1991, soit un total de 40, et il a pu en réaliser 5, grâce au financement de la Banque islamique de développement.

Dans l'avenir, se donnant pour objectif la construction de 7 nouveaux mini-CEG par an (dont 2 dans la zone urbaine de Niamey), il a prévu de construire les mini-CEG et lycées suivants entre 1992 et 1995.

Tableau 2-14 Prévisions de création de mini-CEG et de Lycées

Département	Nom de l'établissement (nombre)
Zone urbaine de Niamey	Gaweye (ouverture en 1992) Wadata (ouverture en 1992) Bani Fandou II Lycée Abidjan
Agadez	2 mini-CEG
Diffa	2 mini-CEG
Dosso	3 mini-CEG + 1 Lycée
Maradi	2 mini-CEG
Tahoua	5 mini-CEG
Tillabéri	2 mini-CEG
Zinder	5 mini-CEG + 1 Lycée
Total	24 mini-CEG + 3 Lycées

Source : Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Note : L'école sans mention spéciale indique le mini-CEG.

2-3-3 Projets d'aide des organismes internationaux

Maintenant que la période de prospérité due aux exportations d'uranium est terminée, le Niger dépend largement de l'aide des organismes internationaux et des pays d'aide pour la réalisation de son projet de développement du secteur scolaire. Parmi les organismes d'aide, la Banque Mondiale joue un rôle central dans l'aide pour l'éducation, et l'Allemagne et la Suède y participent également; le Canada, l'Allemagne et la Norvège devraient participer aux projets futurs. La Banque Mondiale attend l'aide japonaise, que sa participation se fasse à titre onéreux ou sous forme de Coopération financière non-remboursable.

La Banque Mondiale a centré son aide sur l'enseignement primaire, et pour l'enseignement secondaire, la Banque islamique de développement et la Banque Africaine de Développement assurent une aide ou en étudient la possibilité. En outre, la France ne participe pas au projet d'extension des établissements scolaires promu par la Banque Mondiale, et assure une coopération séparée pour le développement du matériel éducatif et des programmes, l'amélioration du système de gestion de l'enseignement et la formation des inspecteurs, en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

(1) Aide de la Banque Mondiale et aide centrée sur la Banque Mondiale
De 1981 à 1987, la Banque Mondiale a réalisé le Projet Education I centré sur l'enseignement agricole. Elle exécute depuis 1987 son Projet Education II, ne concernant que l'enseignement primaire, qui est pratiquement achevé maintenant. Un Projet Education III est prévu, et des négociations sont actuellement en cours entre la Banque Mondiale et le Gouvernement Nigérien à propos des conditions d'exécution.

La Banque Mondiale pose comme condition absolue à la réalisation de ce projet l'utilisation du système de classes double flux.

1) Projet Education I

Le fonds total du projet a été de 27.000.000 dollars, dont environ 80% de crédit de la Banque Mondiale, et un financement à 11% du Gouvernement Nigérien. Ce projet prévoyait l'amélioration de la formation agricole, et la part de 39% du budget est affectée à la formation des techniciens agricoles et de 56% à la formation à l'élevage.

Tableau 2-15 Projet Education I

Unité : Millions US\$

Item	IDA	UNDP	Gouvernement	Total	Répartition (%)
Plan d'Education	0,47	-	-	0,47	2,2
Administration du secteur public	0,05	-	-	0,05	0,2
Ingénieurs Agronomes	6,81	0,40	1,04	8,25	39,3
Ingénieurs pour l'élevage	8,86	1,50	1,36	11,72	55,8
Gestion de projet	0,49	-	0,02	0,51	2,5
Coût de base	16,68	1,90	2,42	21,00	100,0
Frais de réserve	1,72	-	0,03	1,75	8,3
Augmentation du prix	3,10	0,60	0,55	4,25	20,2
Total	21,50	2,50	3,00	27,00	-

Source : Rapport d'Evaluation, Projet de Développement de l'Education, Banque Mondiale

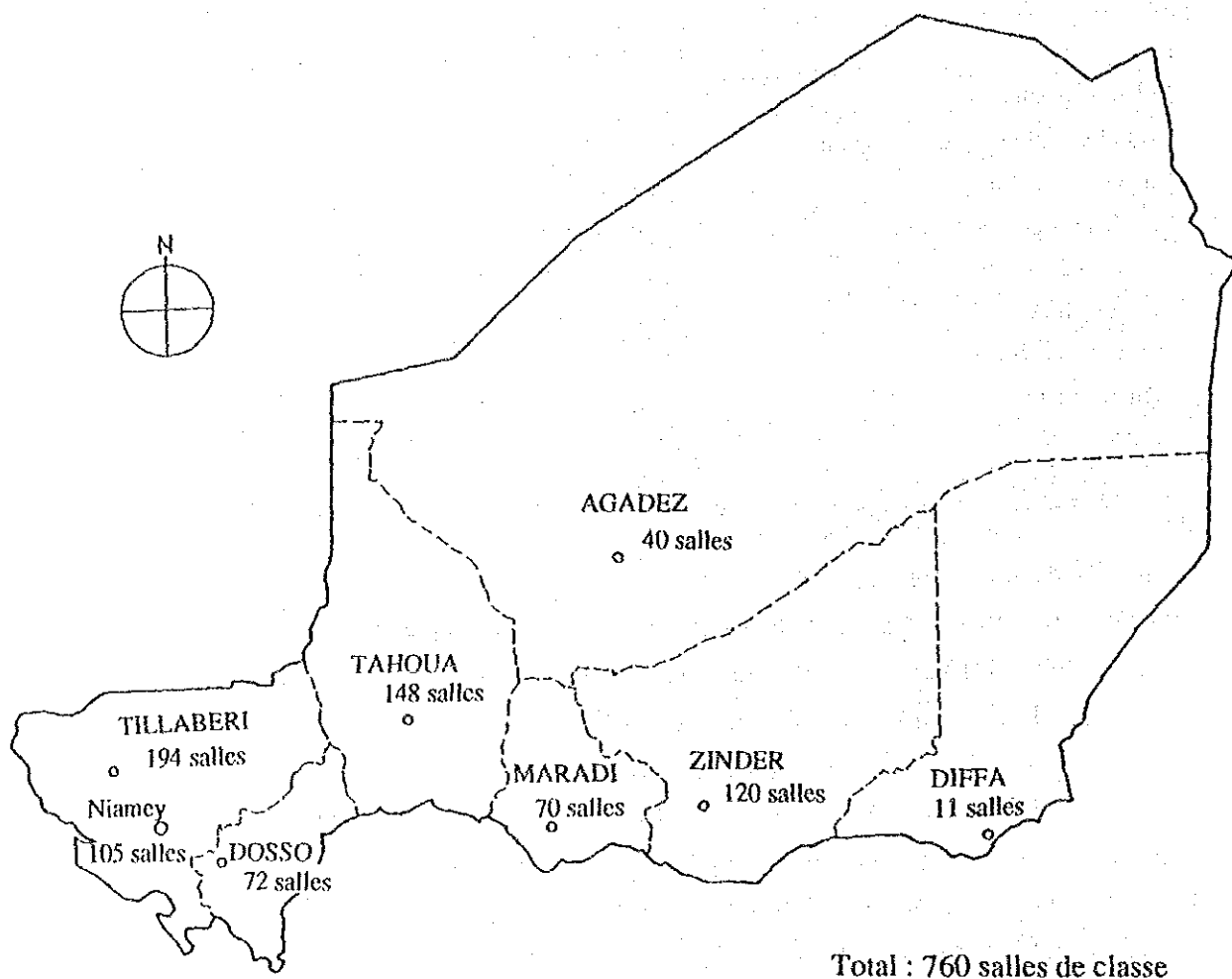
2) Projet Education II

Ce projet a permis de financer un tiers du fonds pour le renforcement du fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et le reste à l'enseignement primaire. Le fonds total du projet a été de 26.200.000 dollars, dont environ 70% financés par la Banque Mondiale. La Norvège a accordé un don pour la construction d'établissements scolaires, et l'Allemagne (KfW) pour la construction de 210 salles de classe et l'ameublement. Le projet se déroule bien, et à la fin de la période d'exécution, fin décembre 1993, 80 salles de classe devrait être terminées. La répartition de ces classes est la suivante:

Département	Nombre de salles de classe
Zone urbaine de Niamey	48
Maradi	20
Zinder	12
Total	80

D'autre part, le bureau Projet Education II, chargé du présent projet, dépend du Projet de Développement de l'Enseignement Primaire des Directions centrales (volet Education Nationale) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Figure 2-5 Nombre d'écoles exécutées par le Projet Education II



Source : Rapport d'Activités N° 10 sur l'état d'avancement du Projet de Développement de l'Enseignement Primaire au 31 Décembre 1992
Bureau du Projet Education II

Tableau 2-16 Projet Education II

Unité : Millions US\$

Item	Monnaie locale	Devise étrangère	Total	Répartition (%)	
1. Réduction des frais généraux et amélioration de la qualité	3,0	2,8	5,7	29,7	
Formation des enseignants	2,3	0,1	2,3		12,0
Classes multi-grade, système de classes double flux	0,1	0,2	0,2		1,0
Développement, élaboration de manuels	0,6	2,6	3,2		16,7
2. Réduction du coût et amélioration de l'accès à l'éducation	3,9	3,2	7,1	37,0	
Construction de 750 salles de classe	3,1	1,8	4,9		25,5
Réhabilitation de 3.000 salles de classe	0,8	1,3	2,1		10,9
Définition d'un plan de maintenance	0	0,1	0,2		1,0
3. Promotion de l'usage efficace des ressources éducatives	1,2	5,2	6,4	33,3	
Renforcement de la gestion des ressources	0,3	1,7	2,0		10,4
Renforcement de la capacité de planification	0,6	2,3	2,9		15,1
Amélioration de la capacité d'exécution	0,3	1,3	1,5		7,8
Coût de base	8,0	11,2	19,2	100,0	100,4
Frais de réserve	0,5	0,6	1,1	5,7	
Augmentation du prix	2,6	3,3	5,9	30,7	
Total	11,1	15,1	26,2		

Plan de financement

Association de développement internationale (IDA)	7,5	10,9	18,4	70,2
Norvège	1,1	3,6	4,7	17,9
Allemagne (KfW)	1,1	0,6	1,7	6,5
Gouvernement	1,4	-	1,4	5,3
Total	11,1	15,1	26,2	99,9

Source: Rapport d'Evaluation pour le Projet de développement de l'enseignement primaire, Banque Mondiale

Note: Les chiffres ne concordent pas, parce qu'ils ont été arrondis.

3) Projet Education III

Le Projet Education III est centré sur l'enseignement de base (5 premières années), l'enseignement technique et l'enseignement supérieur. En ce qui concerne la répartition concrète des fonds, ce projet prévoit d'abord une expérimentation dans la zone urbaine de Niamey, puis la définition du taux de répartition sur la base des résultats obtenus.

La Banque Mondiale et le Gouvernement Nigérien discuteront des modalités d'exécution à la mi-novembre 1993.

La Banque Mondiale a posé les conditions suivantes:

1. La Banque Mondiale a posé comme condition absolue au financement de ce Projet Education III, l'emploi des salles de classe dans le système de classes double flux. Sinon, elle ne financera pas le Projet Education III.

Le Gouvernement Nigérien et les syndicats d'enseignants ont accepté l'application de ce système, et il a été remis en place à partir d'octobre 1993 dans les grandes villes, et en particulier à Niamey. Cela a permis d'accueillir environ 17.000 élèves.

2. La seconde condition est que la Banque Mondiale recommande la réduction du financement de l'enseignement secondaire au profit de l'enseignement primaire.

Par ailleurs, les points essentiels des discussions intervenues entre les membres de la mission et les responsables du bureau de la Banque Mondiale ont été les suivants:

1. La Banque Mondiale accorde plus d'importance à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire premier cycle.
2. Le projet japonais visera non pas la construction de nouveaux établissements, mais le remplacement d'installations existantes, et n'exigera donc pas le recrutement de nouveaux enseignants.
3. La Banque Mondiale se félicite du fait que le projet japonais tienne compte des frais de maintenance, et souhaite que les spécifications de la Banque Mondiale soient améliorés et que les frais de maintenance soient réduits. Mais il ne faudra pas non plus que les installations soient trop luxueuses.
4. La Banque Mondiale souhaite que le Japon coopère également en vue de l'introduction du système de classes double flux.
5. La Banque Mondiale va certainement commencer son Projet Education III, et souhaiterait, si possible, que le Japon y participe.
6. Pour le mini-CEG, la Banque Mondiale souhaite que les frais de maintenance ne constituent pas une charge financière pour le Gouvernement Nigérien. La Banque Mondiale se préoccupant de la gestion économique du pays, ne s'occupe de rien d'autre.

7. La Banque Mondiale se félicite du fait que le Japon accorde sa Coopération financière non-remboursable dans le domaine social non productif (santé, éducation, etc.) et souhaite continuer à échanger des informations avec lui.

(2) UNICEF

L'UNICEF collabore pour l'amélioration de la santé des enfants, la plantation d'arbres dans les écoles, et l'amélioration du taux d'alphabétisation des filles. Il a également participé à l'élaboration du Plan d'action national pour l'éducation de base pour tous (1992-2000).

(3) Banque islamique de développement

Cette banque a financé la construction des 5 mini-CEG suivants, d'un coût de 2.230.000 dollars.

Mini-CEG de Tibiri	(département de Maradi)	Achevé
Mini-CEG de Malbaza	(département de Tahoua)	Achevé
Mini-CEG de Damana	(département de Tillabéri)	En cours
Mini-CEG de Gothèye	(département de Tillabéri)	Achevé
Mini-CEG de Damagara Takaya	(département de Zinder)	Achevé

Tableau 2-17 Projet de financement de la Banque islamique de développement

Unité : Millions US\$

Item	Banque Islamique de Développement	Gouvernement	Total
Frais de construction	1,40	0,40	1,80
Frais de meubles et matériel	0,26	0,07	0,33
Frais de supervision des travaux	0,10	0,03	0,13
Sous-total	1,76	0,50	2,26
Frais de réserve	0,18	0,05	0,23
Augmentation du prix	0,29	0,08	0,37
Total	2,23	0,63	2,86

Source : Direction des Etudes et de la Programmation,
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La Banque Islamique de Développement étudie également une coopération pour la construction complémentaire de deux lycées.

(4) Banque Africaine de Développement

Elle étudie actuellement une coopération pour la réhabilitation des blocs de salles de sciences de 6 écoles secondaires premier cycle.

Par ailleurs, lors de leur visite au siège de la Banque Africaine de Développement à Abidjan, les membres de la mission d'explication de l'ébauche de rapport ont étudié les mesures de coopération ordinaire dans le domaine scolaire réalisées par cette banque.

- 1) Il ne semble pas que la BAD limite sa coopération dans le domaine scolaire uniquement à l'enseignement primaire. Autrement dit, en cas de besoin, elle accorde également sa coopération pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. (Exemple: Projet d'agrandissement d'une université au Mali)
- 2) En ce qui concerne le grade des salles de classe primaires, il est vrai que la maintenance des installations constitue un problème grave en Afrique, c'est pourquoi elle assure la construction de salles de classe ne nécessitant pratiquement pas d'entretien.

(5) OPEP

L'OPEP a assuré le financement de l'achat d'équipements pour les salles de sciences et de manuels pour les lycées, et la construction de 10 salles de classe dans chacun des départements d'Agadez et de Maradi.

(6) France

La coopération concernant les installations, par exemple l'agrandissement des établissements scolaires, etc., est principalement assurée avec l'aide de la Banque Mondiale, la France, de son côté, coopère sur le plan du contenu, entre autres la formation des enseignants, le développement de matériel pédagogique et des programmes, la formation des inspecteurs, l'établissement d'un système de gestion de l'enseignement, les cartes scolaires, etc. en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Le Tableau 2-18 résume les projets précités concernant l'éducation au Niger. L'aide suivie pour la construction des écoles primaires est centrée sur la Banque Mondiale, alors qu'il n'y a pas de plan d'aide suivi pour les écoles secondaires premier cycle, et que la Banque Islamique de Développement et les autres organismes d'aide accordent indépendamment leur aide.

Avec ces seuls projets d'aide, il semble difficile de réaliser les objectifs du projet de développement éducatif du Niger, c'est pourquoi le Niger a demandé l'aide du Japon sous forme de Coopération financière non-remboursable.

Tableau 2-18 Plan d'éducation global

Unité 1.000.000 dollars

Item	Ecoles et installations	Nombre	Plan de développement	Période	Teneur	Mesures concrètes	Donateurs	Investissements		Forme de la coopération		
								Monnaie locale	Devises		Total	
Construction d'écoles	Ecoles primaires, salles de classe	547	Projet Education II	87-95	Amélioration du taux de scolarisation, réduction du coût de la construction	Construction de salles de classe primaires	IDA	2,0	1,2	3,2	Crédit	
	Idem, réhabilitations	213	Projet Education II	87-95	Idem	Idem	Idem	Allemagne	1,1	0,6	1,7	Don
		1850	Projet Education II	87-95	Amélioration des conditions d'étude, amélioration du taux de scolarisation	Réhabilitations de salles de classe primaires	Idem	IDA, Norvège	0,8	1,3	2,1	Crédit, don
		3000	non fixé	Réhabilitation de salles de sciences	Construction de salles de sciences	Banque africaine de développement	non fixé					
	CEG ordinaires	6	-93	Amélioration du taux de scolarisation	Construction d'école	Banque islamique de développement	0,63	2,23	2,86	Crédit		
	Mini-CEG	5	81-87	Amélioration de la productivité agricole	Travaux d'agrandissement de l'IPDR	IDA, UNDP	3,6	4,6	8,2	Crédit		
	Centre de développement rural, IPDR	1	81-87	Amélioration de la productivité élevage	Construction de l'ECE	IDA, UNDP	4,8	6,9	11,7	Crédit		
	ECE	2	non fixé	Amélioration des conditions d'étude, amélioration du taux de scolarisation	Construction des Lycées	Banque islamique de développement	non fixé					
	Lycée	Idem	87-95	Participation des habitants, amélioration de la prise de conscience	Acquisition de matériels et de manuels pour les essais scientifiques	OPEP	0,0	0,1	0,2	Crédit		
	Projet de maintenance					Maintenance des salles de classe primaires	IDA					
Formation des enseignants			Projet Education II	87-95	Réduction des frais généraux, amélioration de la qualité de l'enseignement	Formation des enseignants du primaire	IDA	2,3	0,1	2,3	Crédit	
Développement du matériel			Projet Education II	87-95	Réduction des frais généraux, amélioration de la qualité de l'enseignement	Développement, élaboration et achat de manuels	IDA	0,6	2,6	3,2	Crédit	
Classe multi-grade, double flux			Projet Education II	87-95	Augmentation de l'efficacité de l'enseignement	Exécution de classes doubles, système de classe double flux	IDA	0,1	0,1	0,2	Crédit	
Renforcement de la gestion scolaire			Projet Education I	81-87	Proposition de Projet Education	Coopération technique pour l'établissement de Projets Education	IDA	0,1	0,4	0,5	Crédit	
			Projet Education I	81-87	Augmentation de l'efficacité de l'administration publique	Amélioration de la formation technique des fonctionnaires	IDA	0,1	0,1	0,2	Crédit	
	Bureau d'inspection		Projet Education I	81-87	Gestion de projet	Bureau du projet	IDA	0,1	0,4	0,5	Crédit	
			Projet Education II	87-95	Renforcement de la gestion des ressources	Construction de 16 bureaux d'inspection, fourniture de matériels	IDA	0,3	1,7	2,0	Crédit	
			Projet Education II	87-95	Amélioration de la capacité de planification	Rédaction de statistiques éducatives, cartes des écoles	IDA	0,6	2,3	2,9	Crédit	
		Projet Education II	87-95	Amélioration de la capacité d'exécution	Bureau de coordination des projets	IDA	0,3	1,3	1,5	Crédit		

Note: IDA; Association de développement internationale, UNDP; Projet de développement des Nations-Unies
Le contenu du Projet Education III n'étant pas défini, il ne figure pas dans le tableau ci-dessus. Les chiffres ne correspondent pas parce que les chiffres ont été arrondis.

2-4 Historique de la requête et contenu

2-4-1 Historique de la requête

Le Gouvernement du Niger a établi son Plan d'action national pour l'éducation de base pour tous (1992-2000) avec l'objectif de généraliser l'éducation de base, de la rendre homogène et d'assurer sa répartition dans les zones rurales, afin d'améliorer le taux de scolarisation de la population. Ce plan indique qu'il faudra construire environ 5.900 salles de classe primaires et augmenter le taux de scolarité à 31% jusqu'en l'an 2000.

Et dans les écoles secondaires premier cycle, il faudra construire 370 salles de classe entre 1989 et 1995 pour maintenir le taux de scolarisation actuel. Mais le Niger traverse une crise financière grave, et est obligé de demander l'aide extérieure, à la Banque Mondiale par exemple, pour la majeure partie du budget nécessaire à la réalisation de ce plan.

L'aide pour les écoles primaires est assurée par la Norvège et l'Allemagne, et centrée sur la Banque Mondiale, et celle pour les écoles secondaires premier cycle par la Banque Islamique de Développement, mais elle est insuffisante pour atteindre les objectifs établis par le Gouvernement du Niger.

C'est pourquoi le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a élaboré un projet pour la reconstruction de 305 salles de classe primaires et la construction de 8 mini-CEG dans une ville et 7 départements, notamment dans la zone urbaine de Niamey en octobre 1990, et a requis la Coopération financière non-remboursable du Japon pour son exécution.

Suite à cette requête, le Gouvernement du Japon a décidé l'exécution d'une étude et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a détaché sur place une mission d'étude préliminaire en août 1992. Les résultats de l'étude faite par cette mission préliminaire ont confirmé que l'exécution de ce projet contribuera à améliorer l'éducation dans les secteurs primaire et secondaire premier cycle et le taux de scolarisation. S'appuyant sur les résultats de cette étude, le Gouvernement Japonais a envoyé au Niger une mission d'étude du plan de base en vue de la construction d'écoles primaires et de mini-CEG dans la zone urbaine de Niamey, hautement prioritaire dans ce domaine.

2-4-2 Contenu de la requête

Le contenu de la requête comprend les éléments de la requête écrite officielle du Gouvernement Nigérien auprès du Gouvernement du Japon, ainsi que les items qui ont été révélés au cours de l'étude préliminaire.

(I) Objectif de la requête

1) Enseignement primaire

L'objectif est de remplacer des salles de classe de type paillote existantes par des bâtiments solides pour améliorer les conditions d'étude, élargir les possibilités d'études pour les enfants, donner aux enfants une plus grande envie de poursuivre leurs études, et réduire le taux de redoublement et de renvoi.

2) Enseignement secondaire premier cycle

Pour éliminer les longs trajets et la vie en internat dues à l'insuffisance d'écoles secondaires premier cycle, on prévoit la construction de nombreux mini-CEG pour permettre aux enfants d'aller à l'école à pied, ainsi que le renforcement sur le plan fonctionnel des bureaux d'inspection, qui sont les organes de supervision des écoles secondaires premier cycle.

(2) Contenu de la requête pour l'enseignement primaire

On prévoit le remplacement des salles de classe de type paillote suivants par des bâtiments solides.

Département	Arrondissement	Salles de classe
Niamey	Commune I	30
	Commune II	45
	Commune III	15
	Sous-total	90
Dosso	Dosso	9
	Doutchi	7
	Birnin Gaouré	6
	Gaya	5
	Loga	3
	Sous-total	30
Tillabéri	Tillabéri	7
	Téra	7
	Filingué	5
	Ouallam	3
	Say	3
	Kollo	5
	Sous-total	30
Tahoua	Konni	10
	Bouza	10
	Illéla	10
	Sous-total	30
Maradi	Maradi	16
	Aguié	4
	Mayahi	4
	Madarounfa	4
	Tessaoua	4
	Guidan Roumji	4
	Dakoro	4
	Sous-total	40
Zinder	Zinder	15
	Miria	6
	Magaria	6
	Tanout	6
	Gouré	6
	Matameye	6
	Sous-total	45
Diffa	Diffa	15
	Nguigmi	2
	Mainé Soroa	1
	Bosso	2
	Sous-total	20
Agadez	Agadez	7
	Arlit	4
	Bilma	2
	Tchighozérine	3
	In Gall	4
	Sous-total	20
	Total	305

(3) Contenu de la requête concernant l'enseignement secondaire premier cycle

1) Construction de mini-CEG

- (a) Les salles de classe de type paillote seront remplacées par des bâtiments solides aux normes nigériennes dans les écoles déjà en activité, et des nouveaux bâtiments seront construits pour les nouvelles écoles.

Département	Nom de ville	Ecole Secondaire	Remarque
Niamey	Commune I	Mini-CEG Aéroport	Ecole existante
	Commune II	Mini-CEG Gaweye	Idem
Dosso	Falmeye	Mini-CEG Falmeye	Idem
Tillabéri	Ayerou	Mini-CEG Ayerou	Date d'ouverture non fixée
Tahoua	Bagaroua	Mini-CEG Bagaroua	Ecole existante
Maradi	Oourofane	Mini-CEG Oourofane	Idem
Zinder	Dungass	Mini-CEG Dungass	Idem
	Takieta	Mini-CEG Takieta	Date d'ouverture non fixée
Diffa	Diffa	-	
Agadez	Agadez	-	
Total		8 mini-CEG	

(b) Teneur des installations par école

12 salles de classe, 1 bloc administratif, 1 bloc de salles de sciences avec salle de préparation, 1 bloc latrines, la résidence du directeur (1), la résidence des surveillants (2), la résidence du gardien (1), 1 magasin

2) Renforcement de la Direction de l'Enseignement Secondaire et Technique (DEST)

Cette direction assure les échanges d'informations et la communication entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les inspecteurs des différents départements. Deux véhicules sont demandés.

3) Construction d'un Bureau d'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES)

La mise à disposition d'une installation propre au lieu des locaux provisoirement prêtés par les collectivités locales ou une autre agence assurera l'amélioration du côté fonctionnel du bureau.

(a) Zones concernées

Niamey I, Niamey II, Niamey III, Dosso, Tillabéri, Tahoua I, Tahoua II, Maradi, Zinder, Diffa, Agadez

Au total 11 bureaux

(b) Teneur des installations pour un bureau:

1 bureau, 1 résidence pour l'inspecteur, 1 magasin